



**AVIS DE CONVOCATION  
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE  
DES ACTIONNAIRES DE 2011 ET  
CIRCULAIRE DE SOLlicitATION  
DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION**

**TABLE DES MATIÈRES**

---

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CHEF DE LA DIRECTION .....	1
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2011 .....	2
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION .....	3
EXERCICE DES DROITS DE VOTE.....	4
QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE.....	10
CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS .....	12
PRATIQUES DE GOUVERNANCE.....	19
COMITÉS.....	24
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION .....	29
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT .....	31
RÉMUNÉRATION DE CERTAINS HAUTS DIRIGEANTS.....	33
PROGRAMMES DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS.....	36
AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS.....	38
COMMENT OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS .....	39
ANNEXE A FICHE DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS .....	A-1
ANNEXE B CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	B-1

Lettre du président du conseil d'administration et chef de la direction

Mesdames,  
Messieurs,

Vous êtes cordialement invités à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de Gestion ACE Aviation Inc., qui se tiendra le 10 mai 2011 à 9 h (heure de Montréal) au Musée des beaux-arts de Montréal, Auditorium Maxwell-Cummings, situé au 1379, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec).

À titre d'actionnaires d'ACE Aviation, vous avez le droit de voter sur toutes les questions soumises à l'assemblée. Vous pouvez voter à l'assemblée en personne ou par procuration à l'aide du formulaire. Vous trouverez dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction des renseignements sur ces questions et sur la façon d'exercer votre droit de vote. Vous trouverez aussi des renseignements sur les candidats aux postes d'administrateurs, le vérificateur proposé, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et nos pratiques en matière de gouvernance.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à notre assemblée annuelle des actionnaires. Votre vote est extrêmement important pour nous. S'il vous est impossible d'assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir votre formulaire de procuration et nous le retourner avant la date indiquée sur le formulaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration et chef de la direction,



Robert A. Milton

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2011

---

### Date et heure

Le 10 mai 2011 à 9 h (heure de Montréal)

### Lieu

Musée des beaux-arts de Montréal  
Auditorium Maxwell-Cummings  
1379, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)

### Ordre du jour de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2011

Quatre questions seront examinées à l'assemblée :

1. la présentation aux actionnaires des états financiers consolidés annuels de Gestion ACE Aviation Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, y compris le rapport du vérificateur y afférent;
2. l'élection des administrateurs pour un mandat devant prendre fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à l'élection ou à la nomination de leurs successeurs;
3. la nomination du vérificateur;
4. l'examen de toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

**Si vous étiez actionnaire le 8 avril 2011, vous êtes habile à recevoir l'avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires et à voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.**

### Votre vote est important

À titre d'actionnaire de Gestion ACE Aviation Inc. (« **ACE Aviation** »), il est très important que vous lisiez attentivement le présent document et que vous exerciez les droits de vote rattachés à vos actions, par procuration à l'aide du formulaire ou en personne à l'assemblée. Les formulaires de procuration doivent être remis à ACE ou à la Compagnie Trust CIBC Mellon avant 16 heures le 6 mai 2011.

Les pages qui suivent contiennent de plus amples renseignements sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions et sur les questions devant être soumises à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

*La secrétaire générale,*

*Carolyn M. Hadronic*

Montréal (Québec)  
Le 30 mars 2011

## **CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION**

---

Dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** »), les termes *vous* et *votre* désignent l'actionnaire et les termes *nous*, *notre*, *nos*, *ACE*, *ACE Aviation* et la *Société* désignent Gestion ACE Aviation Inc. À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

La présente circulaire concerne notre assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 10 mai 2011 (l'« **assemblée** »). À titre d'actionnaire d'ACE Aviation, vous avez le droit de voter en ce qui concerne l'élection des administrateurs, la nomination du vérificateur et toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.

Pour vous aider à prendre une décision éclairée, nous vous invitons à lire la présente circulaire. Vous y trouverez des renseignements concernant l'assemblée, les candidats aux postes d'administrateurs, le vérificateur proposé, nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et d'autres questions. Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent document sont à jour au 30 mars 2011. Les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion d'ACE Aviation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 contiennent des renseignements financiers sur ACE et ses filiales.

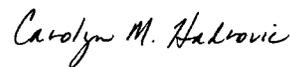
**Votre procuration est sollicitée par la direction d'ACE Aviation, ou en son nom, pour utilisation à l'assemblée.** Nos employés et mandataires peuvent solliciter des procurations par la poste ou par d'autres moyens. La Société prendra à sa charge les coûts afférents à cette sollicitation. Elle pourra également rembourser aux courtiers et aux autres personnes détenant des actions en leur nom ou au nom de prête-noms les coûts qu'ils engageront pour envoyer les documents de procuration aux propriétaires véritables et obtenir leurs procurations ou instructions de vote.

Si vous avez des questions à propos des renseignements contenus dans la présente circulaire, veuillez appeler les Relations avec les actionnaires d'ACE Aviation au 514 205-7855. Le service vous sera offert en français ou en anglais.

### **Approbation de la présente circulaire**

Le conseil d'administration d'ACE Aviation (le « **conseil** ») a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi à chacun des actionnaires habile à recevoir un avis de convocation et à voter à notre assemblée annuelle des actionnaires, de même qu'à chacun des administrateurs et au vérificateur.

*La secrétaire générale,*



Montréal (Québec)  
Le 30 mars 2011

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE

---

### Votre vote est important

À titre d'actionnaire d'ACE Aviation, il est très important que vous lisiez attentivement les renseignements qui suivent sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, et que vous exerciez ces droits de vote, par procuration ou en personne, à l'assemblée.

### Vote

Vous pouvez assister à l'assemblée ou désigner un fondé de pouvoir qui votera pour vous. L'actionnaire habile à voter à l'assemblée peut nommer par procuration un fondé de pouvoir et un ou plusieurs fondés de pouvoir substitués, qui ne sont pas tenus d'être actionnaires, pour assister à l'assemblée et agir en son nom conformément à la procuration et avec le pouvoir conféré par la procuration. Quand vous votez par procuration, vous donnez à la personne nommée dans le formulaire de procuration ou dans le formulaire d'instructions de vote (le « **fondé de pouvoir** ») le pouvoir d'exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou dans le formulaire d'instructions de vote sont des administrateurs ou des dirigeants de la Société qui exerceront pour vous les droits de vote rattachés à vos actions. **Vous avez le droit de nommer un autre fondé de pouvoir que ces personnes.** Si vous nommez une autre personne, elle doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

### Comment voter – actionnaires inscrits

**Vous êtes un actionnaire inscrit** si votre nom figure sur votre certificat d'actions.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») au 1 800 387-0825.

#### Par procuration

##### *Par téléphone*

Seuls les actionnaires se trouvant au Canada ou aux États-Unis peuvent exercer leurs droits de vote par procuration au téléphone. Composez le 1 866 271-1207 (sans frais au Canada et aux États-Unis) sur un téléphone à clavier et suivez

les directives. Vos instructions de vote seront alors transmises en fonction des choix que vous effectuerez en appuyant sur les touches de votre téléphone.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres que vous trouverez sur votre formulaire de procuration ou dans le courriel qui vous a été envoyé si vous avez choisi de recevoir la présente circulaire par voie électronique.

Si vous choisissez de transmettre vos instructions au téléphone, vous ne pouvez nommer un autre fondé de pouvoir que les administrateurs ou dirigeants dont le nom figure dans votre formulaire de procuration.

**La date limite pour exercer vos droits de vote par téléphone est le 6 mai 2011, à 16 heures (heure de Montréal).**

##### *Par Internet*

Sur le site [www.eproxyvoting.com/aceaviation](http://www.eproxyvoting.com/aceaviation), suivez les directives affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront alors transmises électroniquement par Internet.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres que vous trouverez sur votre formulaire de procuration ou dans le courriel qui vous a été envoyé si vous avez choisi de recevoir la présente circulaire par voie électronique.

Si vous choisissez de retourner votre formulaire de procuration par Internet, vous pouvez nommer un fondé de pouvoir autre que les administrateurs ou dirigeants dont le nom figure dans le formulaire de procuration. Cette personne n'est pas tenue d'être actionnaire. Inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Remplissez les instructions de vote, datez et signez le formulaire. Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée.

**La date limite pour exercer vos droits de vote par Internet est le 6 mai 2011, 16 heures (heure de Montréal).**

##### *Par télécopieur ou la poste*

Remplissez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur au 416 368-2502,

postez-le dans l'enveloppe que nous avons fournie ou remettez-le à l'un des principaux bureaux de services fiduciaires aux entreprises de CIBC Mellon situés à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Calgary ou à Vancouver, **afin qu'il soit reçu avant 16 heures, le 6 mai 2011 (heure de Montréal)**. Vous pouvez également remettre votre formulaire de procuration au secrétaire de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci. Si l'assemblée est reportée, CIBC Mellon doit recevoir le formulaire de procuration au moins 48 heures, à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant la reprise de l'assemblée. Vous trouverez à la fin de la présente circulaire une liste des principaux bureaux de services fiduciaires aux entreprises de CIBC Mellon.

Si vous nous faites parvenir votre formulaire de procuration par télécopieur ou par la poste, vous pouvez nommer un fondé de pouvoir autre que les administrateurs ou dirigeants dont le nom figure dans votre formulaire de procuration. Cette personne n'est pas tenue d'être actionnaire. Inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Remplissez les instructions de vote, datez et signez le formulaire. Assurez-vous que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée.

Voir « Remplir le formulaire de procuration » pour plus de renseignements.

## En personne à l'assemblée

Vous n'avez pas à remplir ni à retourner votre formulaire de procuration.

Vous recevrez une carte d'actionnaire qui vous permettra d'assister à l'assemblée quand vous vous présenterez au bureau d'inscription.

## Comment voter – actionnaires non inscrits

**Vous êtes un actionnaire non inscrit** si votre banque, société de fiducie, courtier en valeurs mobilières ou autre institution financière (« **votre prête-nom** ») détient vos actions pour vous.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1 800 387-0825.

## Par procuration

Votre prête-nom est tenu de vous demander vos instructions de vote avant l'assemblée. Veuillez communiquer avec lui si vous n'avez reçu aucune demande d'instructions de vote dans le présent envoi.

### *Par Internet*

Rendez-vous sur le site Web [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) et suivez les directives affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront alors transmises électroniquement par Internet.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 12 chiffres que vous trouverez sur votre formulaire d'instructions de vote.

Si vous transmettez votre formulaire d'instructions de vote par Internet, vous pouvez nommer un fondé de pouvoir autre que les administrateurs et dirigeants dont le nom figure dans le formulaire d'instructions de vote. Cette personne n'est pas tenue d'être actionnaire. Inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote. Remplissez les instructions de vote, datez et signez le formulaire. Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée.

**La date limite pour exercer vos droits de vote par Internet est fixée au 5 mai 2011 à 23 h 59 (heure de Montréal).**

### *Par télécopieur ou la poste*

Vous pouvez également voter en remplissant le formulaire d'instructions de vote selon les directives qui s'y trouvent et en le transmettant par télécopieur au 905 507-7793 ou au 514 281-8911, ou en le postant dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin **de façon qu'il soit reçu avant 16 heures, le 5 mai 2011 (heure de Montréal)**.

## En personne à l'assemblée

Vous pourrez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée si vous avez demandé à votre prête-nom de vous nommer fondé de pouvoir.

Pour ce faire, inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions

de vote et suivez les directives de votre prête-nom.

## Remplir le formulaire de procuration

Vous pouvez indiquer que vous votez « En faveur » de chaque administrateur ou du vérificateur proposé, ou indiquer « Abstention ». Si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez suivre les directives qui se trouvent sur le formulaire d'instructions de vote.

En signant le formulaire de procuration sans nommer d'autre fondé de pouvoir, vous autorisez Robert A. Milton ou Carolyn M. Hadrovic, qui sont des administrateurs ou dirigeants d'ACE Aviation, à exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée, conformément à vos instructions. **Si vous retournez votre procuration sans préciser la façon dont vous voulez que ces droits de vote soient exercés, ils seront exercés EN FAVEUR de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs énumérés dans la présente circulaire et EN FAVEUR de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l. à titre de vérificateur de la Société.**

La direction n'a connaissance d'aucune autre question qui sera soumise à l'assemblée. Si, toutefois, d'autres questions devaient être dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront selon leur seul jugement, conformément au pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré par la procuration, relativement à ces questions.

**Vous avez le droit de nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes proposées par la direction. Pour autoriser une autre personne à exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom à l'assemblée, inscrivez son nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration.**

Si vous ne précisez pas la façon dont vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, les personnes nommées fondé de pouvoir les exerceront en faveur des questions inscrites à l'ordre du jour et selon leur bon jugement en ce qui concerne les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée.

Un fondé de pouvoir possède les mêmes droits que l'actionnaire qui l'a nommé, soit le droit de parler à l'assemblée à l'égard de toute question et de voter par scrutin à l'assemblée.

Si vous êtes un particulier, votre mandataire dûment autorisé ou vous-même devez signer le formulaire de procuration. Si vous êtes une société ou une autre entité juridique, un dirigeant ou un mandataire dûment autorisé doit signer le formulaire de procuration.

Vous devez également remplir la déclaration de résidence qui figure dans le formulaire de procuration, le formulaire d'instructions de vote ou les instructions de vote par téléphone ou par Internet afin d'indiquer à ACE Aviation si vous êtes Canadien, de sorte à lui permettre de respecter les restrictions que ses statuts imposent à la propriété de ses titres et aux droits de vote qu'ils confèrent. Si vous ne remplissez pas cette déclaration ou qu'ACE Aviation ou son agent des transferts juge que vous avez faussement donné à entendre (par inadvertance ou non) que les actions représentées par la procuration sont détenues en propriété et contrôlées par un Canadien, vous serez considéré comme un non-Canadien aux fins de l'exercice de vos droits de vote à l'assemblée.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration (ou votre formulaire d'instructions de vote), veuillez appeler les Relations avec les actionnaires d'ACE Aviation au 514 205-7855. Le service vous sera offert en français ou en anglais.

## Modifier votre vote

En plus de tous les autres modes de révocation prévus par la loi, l'actionnaire qui donne une procuration et la transmet par la poste peut la révoquer au moyen d'un document signé par lui ou son mandataire dûment autorisé par écrit et déposé soit au bureau de Montréal de l'agent des transferts d'ACE Aviation, CIBC Mellon, situé au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec), soit au siège social d'ACE Aviation, situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement, à laquelle la procuration doit être utilisée, ou encore auprès du président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement. Si les instructions de vote ont été transmises par Internet, la transmission de nouvelles instructions de vote par Internet ou par la poste avant l'expiration des délais prévus révoquera les instructions antérieures.

## Conditions du vote

La nomination du vérificateur et l'élection des administrateurs devront être approuvées à la majorité des voix exprimées à l'assemblée par procuration ou en personne. CIBC Mellon dépouille et compte les votes.

## Exercice des droits de vote et quorum

En date du 30 mars 2011, 7 649 340 actions à droit de vote de catégorie B et 24 823 380 actions à droit de vote variable de catégorie A étaient en circulation. Les actionnaires inscrits le 8 avril 2011 ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à celle-ci. La liste des actionnaires habiles à voter à l'assemblée pourra être consultée, pendant les heures normales de bureau, au bureau de Montréal de l'agent des transferts de la Société, CIBC Mellon, situé au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec), et à l'assemblée.

Le quorum est atteint à l'assemblée si les porteurs d'au moins 25 % des actions comportant droit de vote sont présents en personne ou représentés par procuration, peu importe le nombre de personnes se trouvant réellement à l'assemblée. Si le quorum est atteint à l'ouverture de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés par fondé de pouvoir pourront traiter de l'ordre du jour de l'assemblée, même si le quorum n'est pas maintenu pendant toute l'assemblée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés par fondé de pouvoir pourront reporter l'assemblée à une heure et à un lieu donnés mais ne pourront traiter d'autres questions.

La Société reconnaîtra le représentant d'une personne morale ou association qui est actionnaire de la Société s'il a été nommé en vertu d'une résolution des administrateurs ou de l'organe directeur de la personne morale ou de l'association. Le représentant dûment autorisé peut exercer au nom de la personne morale ou de l'association actionnaire tous les pouvoirs que celle-ci pourrait exercer si elle était un particulier.

Lorsque des actions sont détenues conjointement par plusieurs personnes, les droits de vote rattachés à ces actions peuvent être exercés par l'une de ces personnes présente à l'assemblée, en l'absence des autres, mais si plusieurs de ces personnes sont présentes ou représentées par procuration, elles exerceront les droits de vote rattachés à leurs actions conjointes comme une seule personne.

## Restrictions applicables aux titres assortis du droit de vote

Les dispositions applicables de la *Loi sur les transports au Canada* obligent les titulaires nationaux de licences d'exploitation d'un service intérieur, d'un service international régulier et d'un service international à la demande à être Canadiens. Dans le cas de chacun des titulaires de licences, cela signifie qu'elle doit effectivement être contrôlée par des Canadiens et que des Canadiens doivent avoir actuellement la propriété ou le contrôle d'au moins 75 % de ses actions assorties du droit de vote.

Par conséquent, au moment de la constitution de la Société en 2004, lorsque ACE Aviation contrôlait Air Canada, un titulaire de licence, les statuts constitutifs de la Société contenaient des restrictions visant à garantir qu'ACE Aviation demeure un Canadien aux termes de la *Loi sur les transports au Canada*. La définition du terme « Canadien » au paragraphe 55(1) de cette loi peut être résumée comme suit :

- a) un citoyen canadien ou un résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada);
- b) une administration publique au Canada ou un mandataire d'une telle administration;
- c) une personne ou un organisme, constitué au Canada sous le régime de lois fédérales ou provinciales et contrôlé de fait par des Canadiens, dont au moins 75 %, ou tel pourcentage inférieur désigné par règlement du gouverneur en conseil, des actions assorties du droit de vote sont détenues et contrôlées par des Canadiens.

Le capital-actions autorisé d'ACE Aviation compte trois catégories d'actions : (i) les actions à droit de vote de catégorie B; (ii) les actions à droit de vote variable de catégorie A; (iii) les actions privilégiées. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

Seuls des Canadiens peuvent détenir des actions à droit de vote de catégorie B, en avoir la propriété véritable et le contrôle, directement ou indirectement. Toute action à droit de vote de catégorie B émise et en circulation est automatiquement convertie en une action à droit de vote variable de catégorie A sans autre mesure de la part d'ACE Aviation ou du porteur, si une personne qui n'est pas un Canadien en devient le détenteur ou le propriétaire véritable ou en acquiert le contrôle, directement ou indirectement,

autrement qu'à titre de garantie seulement. Chaque action à droit de vote de catégorie B confère une voix.

Seuls des non-Canadiens peuvent détenir des actions à droit de vote variable de catégorie A ou en avoir la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement. Toute action à droit de vote variable de catégorie A émise et en circulation est automatiquement convertie en une action à droit de vote de catégorie B, sans autre mesure de la part d'ACE Aviation ou du porteur, si un Canadien en devient le détenteur et le propriétaire véritable et en acquiert le contrôle, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement.

Chaque action à droit de vote variable de catégorie A confère une voix, sauf si, selon le cas : (i) le pourcentage des voix rattachées aux actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation par rapport à toutes les actions à droit de vote en circulation d'ACE Aviation est supérieur à 25 % (ou au pourcentage supérieur prévu par règlement du gouverneur en conseil); (ii) le total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A ou en leur nom à une assemblée est supérieur à 25 % (ou au pourcentage supérieur prévu par règlement du gouverneur en conseil) du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée. Si l'un ou l'autre des seuils mentionnés ci-dessus était dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable de catégorie A diminuera proportionnellement de manière que : (i) les actions à droit de vote variable de catégorie A, en tant que catégorie, ne représentent pas plus de 25 % (ou le pourcentage supérieur prévu par règlement du gouverneur en conseil) de toutes les voix rattachées aux actions à droit de vote émises et en circulation d'ACE Aviation; (ii) le total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A ou en leur nom à une assemblée ne dépasse pas 25 % (ou le pourcentage supérieur prévu par règlement du gouverneur en conseil) des voix pouvant y être exprimées.

Le projet de loi C-10 du gouvernement du Canada, la *Loi d'exécution du budget de 2009*, prévoit la modification des restrictions au droit de vote contenues dans la *Loi sur les transports au Canada* afin de donner une plus grande marge de manœuvre au gouverneur en conseil dans l'exercice de son pouvoir d'augmenter la limite sur la propriété étrangère de titres à droits de vote pour la faire passer de son niveau actuel de 25 % à un maximum de 49 %. Ces dispositions entreront en vigueur à la date

fixée par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Transports.

ACE Aviation ne croit pas que ces dispositions entreront en vigueur avant la tenue de l'assemblée.

Les porteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B voteront ensemble à l'assemblée; aucune assemblée séparée ne sera tenue pour une catégorie d'actions.

**Les actionnaires qui souhaitent voter à l'assemblée en remplissant et en remettant une procuration ou un formulaire d'instructions de vote ou en y assistant et en y votant seront tenus de remplir une déclaration de résidence de façon à ce qu'ACE Aviation respecte les restrictions que ses statuts imposent à la propriété de ses titres assortis du droit de vote et à l'exercice des droits de vote rattachés à ceux-ci. Si vous ne remplissez pas cette déclaration ou qu'ACE Aviation ou son agent des transferts juge que vous avez faussement donné à entendre (par inadvertance ou non) que les actions représentées par la procuration sont détenues en propriété et contrôlées par un Canadien, vous serez considéré comme un non-Canadien aux fins de l'exercice de vos droits de vote à l'assemblée. Cette déclaration est contenue dans le formulaire de procuration ci-joint ou dans le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni si vous êtes un actionnaire non inscrit et dans les instructions de vote par téléphone et par Internet.**

La Société a adopté diverses procédures visant le respect des restrictions en matière de propriété par des non-Canadiens d'actions assorties du droit de vote.

**Principaux actionnaires**

En date du 30 mars 2011, à la connaissance des dirigeants ou des administrateurs de la Société, chacune des entités suivantes avait la propriété véritable, directement ou indirectement, ou le contrôle d'actions comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie d'actions donnant le droit de voter sur les questions soumises à l'assemblée.

Nom de l'actionnaire	Nombre et type d'actions	% des actions en circulation le 30 mars 2011
Polar Securities Inc. (« <b>Polar</b> ») <sup>(1)</sup>	4 431 267 actions à droit de vote variable de catégorie A	17,9 % de toutes les actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation
Marathon Asset Management LLP (« <b>Marathon</b> ») <sup>(2)</sup>	4 386 344 actions à droit de vote variable de catégorie A	17,7 % de toutes les actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation
West Face Capital Inc. (« <b>WFCI</b> ») <sup>(3)</sup>	3 800 500 actions à droit de vote variable de catégorie A	15,3 % de toutes les actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation

- (1) Selon la déclaration mensuelle de l'actionnaire au titre du système d'alerte datée du 10 mai 2010.
- (2) Marathon a également le contrôle de 267 200 actions à droit de vote de catégorie B et M. Jeremy Hosking, associé de Marathon, détient aussi un total de 37 010 actions à droit de vote variable de catégorie A. Selon la déclaration de Marathon au titre du système d'alerte datée du 4 janvier 2011.
- (3) Selon la déclaration de WFCI au titre du système d'alerte datée du 10 juillet 2009. En outre, West Face Long Term Opportunities Limited Partnership, compte géré de WFCI, et M. Gregory A. Boland, administrateur, dirigeant et actionnaire de WFCI, sont collectivement propriétaires de 894 048 actions à droit de vote de catégorie B représentant 11,7 % de toutes les actions à droit de vote de catégorie B émises et en circulation au 30 mars 2011.

**QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE**

Quatre questions seront soumises à l'assemblée :

1. la présentation aux actionnaires des états financiers consolidés annuels d'ACE Aviation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, y compris le rapport du vérificateur y afférent;
2. l'élection des administrateurs pour un mandat devant prendre fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou encore à l'élection ou à la nomination de leurs successeurs;
3. la nomination du vérificateur;
4. l'examen de toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

À la date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification de ces questions et ne s'attend pas à ce que d'autres questions soient soumises à l'assemblée. Si des modifications devaient être apportées ou de nouvelles questions ajoutées, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son seul jugement.

**1. Dépôt des états financiers d'ACE Aviation**

On peut obtenir les états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le rapport du vérificateur y afférent sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société au [www.aceaviation.com](http://www.aceaviation.com). Un exemplaire de ces états financiers pourra également être obtenu à l'assemblée.

**2. Élection des administrateurs**

Neuf (9) administrateurs doivent être élus. Voir « Candidats aux postes d'administrateurs » pour plus de renseignements. Le mandat des administrateurs élus à l'assemblée prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou encore à l'élection ou à la nomination de leurs successeurs.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs sont actuellement membres du conseil. MM. Milton et Yontef ont été nommés le 29 juin 2004; MM. Attali, Ingersoll, Johnson et Richarson ont été nommés le 30 septembre 2004; MM. Boland, Kassie et MacLellan ont été élus le 26 juin 2009.

Vous pouvez voter « en faveur » de chaque candidat aux postes d'administrateurs, ou indiquer « abstention ».

**Votre vote est extrêmement important pour nous. Veuillez remplir votre formulaire de procuration et nous le retourner avant la date y étant indiquée.**

**Si vous ne précisez pas la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration de la direction ou le formulaire d'instructions de vote exerceront à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration EN FAVEUR de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs mentionnés dans la présente circulaire.**

**3. Nomination du vérificateur**

Le conseil, sur l'avis du comité de vérification, des finances et du risque, recommande la reconduction de la firme PricewaterhouseCoopers s.r.l., comptables agréés, dans ses fonctions de vérificateur. PricewaterhouseCoopers s.r.l. a été nommée pour la première fois vérificateur d'ACE Aviation en 2004. Le mandat du vérificateur nommé à l'assemblée prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination de son successeur.

Les honoraires payables à PricewaterhouseCoopers s.r.l. et aux membres de son groupe pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 se sont élevés à 277 938 \$ et à 1 844 548 \$ respectivement. Le tableau qui suit en présente le détail.

	<b>Exercice terminé le 31 décembre 2010</b>	<b>Exercice terminé le 31 décembre 2009</b>
Honoraires de vérification	199 038 \$	1 195 177 \$
Honoraires liés à la vérification	16 900 \$	359 756 \$
Honoraires pour les services de fiscalité	-	56 615 \$
Autres honoraires	62 000 \$	233 000 \$
	<u>277 938 \$</u>	<u>1 844 548 \$</u>

Les honoraires concernant Air Canada sont inclus ci-dessus jusqu'au 27 octobre 2009 seulement, date à

laquelle cette dernière a cessé d'être une filiale d'ACE Aviation. Les honoraires payés par ACE Aviation en 2009, sur une base non consolidée, comprennent des « honoraires de vérification » de 437 750 \$ et d'« autres honoraires » de 142 000 \$, soit un total de 579 750 \$.

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires de vérification. Les honoraires de vérification ont été versés en contrepartie de services professionnels rendus pour la vérification des états financiers consolidés annuels d'ACE Aviation et de services normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation.

Honoraires liés à la vérification. Les honoraires liés à la vérification ont été versés en contrepartie de services professionnels liés à la vérification des régimes de retraite, à la préparation de rapports précis sur les procédures et à d'autres questions liées à la vérification.

Honoraires pour services fiscaux. Les honoraires pour services fiscaux ont été versés en contrepartie de services professionnels concernant les impôts sur le revenu.

Autres honoraires. D'autres honoraires ont été versés en contrepartie de services de traduction.

La notice annuelle d'ACE Aviation datée du 30 mars 2011, disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site Web d'ACE Aviation au [www.aceaviation.com](http://www.aceaviation.com), contient de plus amples renseignements sur le comité de vérification, des finances et du risque d'ACE Aviation.

**Votre vote est extrêmement important pour nous. Veuillez remplir votre formulaire de procuration et nous le retourner avant la date y étant indiquée.**

**Si vous ne précisez pas la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration de la direction ou le formulaire d'instructions de vote exerceront à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration EN FAVEUR de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l. à titre de vérificateur.**

#### **4. Examen d'autres questions**

De plus, :

- nous rendrons compte d'autres questions d'importance pour notre entreprise;
- nous inviterons les actionnaires à poser des questions.

## CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

---

Le mandat des neuf (9) administrateurs devant être élus à l'assemblée prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou encore à l'élection ou à la nomination de leurs successeurs.

Tous les candidats ont établi leur admissibilité à la fonction d'administrateur et ont accepté leur mise en candidature. Si, avant l'assemblée, un candidat énuméré n'était plus en mesure d'agir comme administrateur, les fondés de pouvoirs voteront selon leur jugement pour un autre candidat. Le tableau qui suit énonce, entre autres, les noms des candidats aux postes d'administrateurs, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils sont devenus administrateurs, leurs fonctions principales et les autres conseils d'administration ou comités auxquels ils siègent. De même, le tableau indique le nombre de titres de la Société et de ses filiales dont chacun des candidats a la propriété véritable, directement ou indirectement, ou le contrôle en date du 30 mars 2011.

### **BERNARD ATTALI**

Paris, France  
Âge : 67 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 30 septembre 2004*



Bernard Attali est président du conseil honoraire du Groupe Air France et conseiller principal pour TPG Capital, société d'investissement privé. M. Attali est également administrateur d'Air Canada. Il a été vice-président du conseil de la Deutsche Bank Europe Investment Banking de 1999 à 2000. M. Attali a également occupé le poste de président-directeur général d'Air France, de président du conseil de l'Association du transport aérien international, Excom et de président de l'Association des compagnies européennes de navigation aérienne. M. Attali est Commandeur de la Légion d'honneur et est titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration.

Président du comité de mises en candidature

Membre du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise

5 000 actions à droit de vote variable de catégorie A d'ACE Aviation

**GREGORY A. BOLAND**

Toronto (Ontario)

Âge : 46 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 26 juin 2009*



Gregory A. Boland est président et chef de la direction de West Face Capital, gestionnaire financier de Toronto. Avant de fonder West Face Capital en 2007, M. Boland gérait des portefeuilles pour Enterprise Capital Management à Toronto depuis 1998. Il se concentre sur les placements axés sur la valeur et les sociétés en difficulté et a participé activement aux restructurations d'un certain nombre de sociétés de portefeuille. Avant de se joindre à Enterprise Capital, M. Boland était vice-président et associé dans les placements pour compte propre de RBC Dominion valeurs mobilières. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique.

Membre du comité de vérification des finances et du risque  
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

Voir « Exercice des droits de vote – Principaux actionnaires » pour une description des actions d'ACE Aviation dont sont propriétaires ou que contrôlent M. Boland et West Face Capital.

**W. BRETT INGERSOLL**

New York, New York

Âge : 47 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 30 septembre 2004*



W. Brett Ingersoll est directeur général et chef associé, Capitaux privés de Cerberus Capital Management, L.P. et membre de son comité de placement. Avant de se joindre à Cerberus en 2002, M. Ingersoll a été associé chez JP Morgan Partners (auparavant Chase Capital Partners) où il a travaillé de 1993 à 2002. M. Ingersoll s'occupe surtout d'investissement en capital et de restructuration dans différents secteurs, notamment les services gouvernementaux, les soins de santé, le transport, les produits de grande consommation, les services financiers et les services impartis. M. Ingersoll est administrateur de diverses sociétés ouvertes et fermées, notamment IAP Worldwide Services, Inc., Talecris Bio Therapeutics, Inc., AerCap B.V. Endura Care, LLC, Steward Health Care System, LLC et EntreCap Financial, LLC. M. Ingersoll détient une maîtrise en administration de l'Université Harvard et un baccalauréat ès arts de la Brigham Young University.

Membre du comité de vérification des finances et du risque  
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

**PIERRE MARC JOHNSON**

G.O.Q., MSRC  
Montréal (Québec)  
Âge : 64 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 30 septembre 2004*



Pierre Marc Johnson, ancien premier ministre du Québec, est avocat-conseil au cabinet d'avocats canadien Heenan Blaikie s.r.l. Il agit à titre de conseiller, de médiateur et de négociateur pour divers gouvernements, des organismes liés aux Nations Unies et d'autres institutions internationales. M. Johnson est également administrateur d'Air Canada, de Noveko International Inc., de Holcim Canada, de Médicago Inc. et de l'Institut Veolia Environnement (Paris). Au cours de sa carrière dans la fonction publique, M. Johnson, médecin et avocat, est devenu premier ministre du Québec en 1985 puis a été chef de l'opposition. Auparavant, il a été ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, ministre des Institutions financières, ministre des Affaires sociales, ministre des Affaires intergouvernementales, procureur général et ministre de la Justice. M. Johnson est membre de la Société royale du Canada, Grand Officier de l'Ordre national du Québec et Grand Croix de l'Ordre de la Pléiade.

Président du comité des ressources humaines et de la rémunération  
Membre du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise

5 000 actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation

**DAVID J. KASSIE**

Toronto (Ontario)  
Âge : 55 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 26 juin 2009*



David Kassie est président du conseil du groupe Canaccord Financial Inc. et de Canaccord Genuity Corp. De 2004 à 2010, M. Kassie était partenaire associé, président du conseil et chef de la direction de Marchés de capitaux Genuity. Avant 2004, il était président du conseil et chef de la direction de Marchés mondiaux CIBC et vice-président du conseil de CIBC. M. Kassie a une grande expérience de conseiller, de placeur et de contrepartiste. Il siège à un certain nombre de conseils d'administration de sociétés et a été administrateur de Communications Alliance Atlantis Inc. de 1992 à 2007. M. Kassie participe activement à des organismes communautaires et caritatifs; il siège aux conseils de la Shoah Foundation, de l'Hospital for Sick Children, de l'Ivey School of Business et du Groupe du Festival international du film de Toronto. M. Kassie détient un baccalauréat en commerce (avec mention) en économie de l'Université McGill et une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario.

Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération  
Membre du comité de mises en candidature

**ROBERT F. MACLELLAN**

Toronto (Ontario)

Âge : 56 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 26 juin 2009*



Robert F. MacLellan est président du conseil d'administration de Northleaf Capital Partners. Auparavant, il était vice-président à la direction et chef des placements du Groupe Financier Banque TD. Avant de se joindre à La Banque TD en 1995, M. MacLellan était directeur général de Lancaster Financial Holdings et, avant 1988, était vice-président et membre du conseil chez McLeod Young Weir (Scotia McLeod). Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université Carleton, une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard et il est membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. M. MacLellan est administrateur de Maple Leaf Sports and Entertainment (président du comité de vérification) et de T. Rowe Price Group Inc. (membre du comité de rémunération), membre du conseil de fiducie de United Way of Greater Toronto (président du comité des investissements) et siège au comité consultatif de Birch Hill Equity Partners.

Membre du comité de vérification, des finances et du risque  
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

10 000 actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation

**ROBERT A. MILTON**

Londres, Angleterre

Âge : 50 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 29 juin 2004*



Robert A. Milton est président du conseil et chef de la direction d'ACE Aviation. Il était auparavant président et chef de la direction d'Air Canada et président du conseil d'Air Canada, de Commandité Gestion Aéroplan Inc., de Services techniques ACTS inc. et de Commandité Gestion Jazz Air Inc. Entré à Air Canada en 1992 en qualité de consultant, il a occupé successivement les postes de premier directeur – Programme d'exploitation aérienne, vice-président – Programme d'exploitation aérienne et Gestion des produits, premier vice-président – Marketing et Service en vol, vice-président général, puis chef de l'exploitation. M. Milton est devenu président et chef de la direction de la compagnie aérienne en 1999. M. Milton a obtenu en 1983 un baccalauréat ès sciences en gestion industrielle du Georgia Institute of Technology.

27 895 actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation

**DAVID I. RICHARDSON**

Grafton (Ontario)

Âge : 69 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 30 septembre 2004*



David I. Richardson est administrateur d'entreprises. M. Richardson est administrateur et président du conseil d'administration d'Air Canada ainsi que président du conseil d'administration de Corporation Nortel Networks et de Corporation Nortel Networks Limitée. M. Richardson est l'ancien président du conseil d'Ernst & Young Inc. (Canada) et un ancien associé principal d'Ernst & Young s.r.l. M. Richardson s'est joint à la société qu'elle a remplacée, Clarkson Gordon & Co., en 1963 et a été nommé président de The Clarkson Company Limited en 1982. M. Richardson a également été membre de la direction et du comité exécutif d'Ernst & Young s.r.l., associé directeur national du groupe de pratique en finances d'entreprise du cabinet et associé principal du groupe de pratique de redressement et de restructuration d'entreprises jusqu'à sa retraite de la société en 2002. De plus, il est vice-président du conseil du Upper Canada College. M. Richardson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et est membre et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Président du comité de vérification, des finances et du risque  
Membre du comité de mises en candidature

**MARVIN YONTEF**

Toronto (Ontario)

Âge : 65 ans

*Administrateur d'ACE Aviation depuis le 29 juin 2004*



Marvin Yontef est un associé principal du cabinet d'avocats canadien Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. Il représente des clients dans le cadre de diverses activités commerciales, y compris dans le cadre de fusions et d'acquisitions, de financements d'entreprises et de restructurations d'entreprises.

Président du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise

## Rémunération des administrateurs

Le régime de rémunération des membres du conseil vise à attirer et à retenir des administrateurs hautement talentueux et expérimentés. ACE Aviation évalue ses pratiques en matière de rémunération des administrateurs par rapport aux pratiques des grandes sociétés canadiennes.

Les administrateurs d'ACE Aviation qui ne sont pas membres de la direction reçoivent des honoraires de 120 000 \$ par année. Le chef de la direction ne reçoit aucune autre rémunération pour agir à titre de président et de membre du conseil d'administration. Le président du comité de vérification, des finances et du risque, celui du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, celui du comité des ressources humaines et de la rémunération et celui du comité de mises en candidature reçoivent respectivement des honoraires supplémentaires de 20 000 \$, de 10 000 \$, de 10 000 \$ et de 10 000 \$ par année. Les membres du comité de vérification, des finances et du risque, du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de mises en candidature reçoivent respectivement des honoraires supplémentaires de 10 000 \$, de 5 000 \$, de 5 000 \$ et de 5 000 \$ par année. De plus, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une allocation de transport aérien d'au plus 25 000 \$ par année, majorée d'un montant correspondant à l'impôt sur le revenu applicable à cette allocation, est accordée aux administrateurs d'ACE Aviation.

Le tableau suivant présente les sommes gagnées par les administrateurs non membres de la direction d'ACE Aviation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 du fait qu'ils siègent au conseil d'administration ou à un comité de la Société.

Nom	Honoraires gagnés à titre d'administrateur d'ACE			Autre rémunération (\$)	Total (\$)
	Honoraires pour participation au conseil (\$)	Honoraires pour participation à un comité (\$)	Jetons de présence (\$)		
Bernard Attali <sup>(1)</sup>	120 000	13 269	Néant	Néant	133 269
Gregory A. Boland	120 000	15 000	Néant	Néant	135 000
Michael M. Green <sup>(2)</sup>	78 500	7 500	Néant	Néant	86 250
W. Brett Ingersoll	120 000	15 000	Néant	Néant	135 000
Pierre Marc Johnson	120 000	15 000	Néant	Néant	135 000
David J. Kassie	120 000	10 000	Néant	Néant	130 000
Robert F. MacLellan	120 000	15 000	Néant	Néant	135 000
David I. Richardson	120 000	25 000	Néant	Néant	145 000
Marvin Yontef <sup>(3)</sup>	120 000	7 052	Néant	Néant	127 052

(1) M. Attali a été nommé président du comité de mises en candidature le 6 mai 2010.

(2) M. Green a cessé d'être administrateur le 30 juin 2010.

(3) M. Yontef a été nommé président du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise le 30 juin 2010.

## Certaines procédures

À la connaissance d'ACE Aviation, aucun des candidats proposés aux postes d'administrateurs d'ACE Aviation :

a) n'est, à la date de la présente circulaire, ou n'a été au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs pendant que le candidat proposé agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou chef des finances de cette société (une « **ordonnance** »); ou (ii) a fait l'objet d'une ordonnance après la cessation des fonctions du candidat proposé, en raison d'un événement survenu pendant que cette personne exerçait cette fonction; b) n'est, à la date de la présente circulaire, ou n'a été au cours des

dix années précédant cette date, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction, ou au cours de l'exercice suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens; c) n'a, au cours des dix exercices précédant la date de la présente circulaire fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté une poursuite contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens, exception faite de Robert A. Milton, qui était président, chef de la direction et administrateur d'Air Canada, et de Pierre Marc Johnson, qui était administrateur d'Air Canada lorsque celle-ci a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 1<sup>er</sup> avril 2003.

## **Politique en matière de retraite des administrateurs**

La charte du conseil d'administration dispose que personne ne peut être élu ou nommé au conseil de la Société après avoir franchi le cap des 75 ans. Une dérogation est cependant admise lorsqu'il y va de l'intérêt de la Société de demander à un administrateur de poursuivre son mandat au-delà de l'âge normal de la retraite, à condition que cette reconduction se fasse un an à la fois.

## PRATIQUES DE GOUVERNANCE

---

Le conseil a examiné en profondeur les pratiques de gouvernance de la Société et a conclu que la Société respecte les exigences du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. La Société examine régulièrement ses pratiques de gouvernance lorsque la réglementation est modifiée et continuera de suivre de près l'évolution de la réglementation et d'étudier les modifications à apporter à ses pratiques de gouvernance, au besoin.

### **Conseil d'administration**

#### *Indépendance des administrateurs*

La charte du conseil d'administration prévoit que le conseil doit en tout temps être constitué d'une majorité de personnes indépendantes. Selon les renseignements obtenus de chacun des administrateurs et compte tenu des critères d'indépendance énumérés ci-après, le conseil a conclu que tous les administrateurs de la Société qui sont candidats aux postes d'administrateurs, exception faite de Robert A. Milton, président du conseil d'administration et chef de la direction, et de Marvin Yontef, sont indépendants.

La majorité des administrateurs de la Société, soit Bernard Attali, Gregory A. Boland, W. Brett Ingersoll, David J. Kassie, Robert F. MacLellan, Pierre Marc Johnson et David I. Richardson, sont « indépendants » puisqu'aucun d'entre eux n'a de relation importante avec la Société. En outre, de l'avis raisonnable du conseil, ils sont indépendants au sens des lois, des règlements et des exigences d'inscription auxquels la Société est assujettie.

Le conseil a établi que Robert A. Milton n'est pas indépendant puisqu'il est le président du conseil d'administration et chef de la direction d'ACE Aviation et que Marvin Yontef n'est pas indépendant en raison du fait que le cabinet d'avocats duquel il est associé a facturé des honoraires de services juridiques à ACE Aviation et aux membres de son groupe.

Le conseil a conclu que le fait que Robert A. Milton occupe les fonctions de président du conseil et de chef de la direction d'ACE Aviation n'empêche pas le conseil d'agir de façon indépendante de la direction. Si jamais il s'avérait nécessaire d'assurer un leadership aux administrateurs indépendants, ils nommeraient un président du conseil spécial parmi eux.

#### *Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis*

Bernard Attali, W. Brett Ingersoll, Pierre Marc Johnson, David J. Kassie, Robert F. MacLellan et David I. Richardson sont actuellement administrateurs de plusieurs entités ouvertes. Bernard Attali est actuellement président du conseil honoraire du Groupe Air France et administrateur d'Air Canada. W. Brett Ingersoll est actuellement administrateur d'AerCap Holdings N.V. Pierre Marc Johnson est actuellement administrateur d'Air Canada, de Médicago Inc. et de Noveko International Inc. David J. Kassie est administrateur de Canaccord Financial Inc. Robert F. MacLellan est administrateur de T. Rowe Price Group Inc. David I. Richardson est actuellement administrateur et président du conseil d'Air Canada et administrateur de Corporation Nortel Networks.

Voir la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs » dans la présente circulaire de sollicitation de procurations pour plus de renseignements concernant chaque administrateur dont la candidature est soumise, y compris au sujet des autres conseils d'administration dont ils font partie.

#### *Réunions des administrateurs indépendants*

À chaque réunion régulière du conseil, on prévoit une période pendant laquelle les administrateurs non membres de la direction peuvent discuter à huis clos, en l'absence des administrateurs non indépendants. Il revient aux administrateurs de juger s'il y a lieu de tenir une réunion à huis clos dans les circonstances. En 2010, pendant les réunions prévues du conseil, les administrateurs non dirigeants ont tenu deux réunions à huis clos en l'absence du chef de la direction. En 2010, le conseil n'a pas tenu de réunion à huis clos en l'absence des administrateurs non indépendants.

## *Registre des présences*

L'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations contient un registre des présences de chacun des administrateurs aux réunions du conseil et des comités de la Société.

## *Taille du conseil*

Le conseil d'administration sera composé de neuf (9) administrateurs. Le conseil est d'avis que sa taille et sa composition sont actuellement adéquates et lui permettent de fonctionner efficacement en tant qu'organisme décisionnel.

## *Mandat du conseil*

Le conseil a adopté une charte écrite qui stipule, notamment, ses rôles et ses responsabilités. La charte du conseil figure à l'annexe B de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

## **Descriptions de poste**

### *Président du conseil d'administration et chef de la direction*

Le conseil a adopté une description de poste pour Robert A. Milton, président du conseil d'administration et chef de la direction. Le chef de la direction a la responsabilité générale de la conduite des affaires de la Société au quotidien en conformité avec les plans stratégiques approuvés par le conseil. Par conseil d'administration interposé, le chef de la direction répond aux actionnaires de la gestion globale de la Société et de sa conformité aux politiques et lignes de conduite convenues par le conseil. Toute décision importante sortant du cours normal des activités de la Société doit recueillir l'approbation du conseil (ou du comité concerné). Plus particulièrement, les principales responsabilités du président du conseil d'administration et chef de la direction comprennent les suivantes : (i) élaborer, aux fins d'approbation par le conseil, une orientation et un positionnement stratégiques propices à assurer la prospérité de la Société; (ii) assurer la bonne conduite des affaires de la Société au quotidien par l'élaboration et la mise en œuvre de processus susceptibles de contribuer à l'atteinte de ses objectifs financiers et opérationnels; (iii) tenir le conseil d'administration au courant des résultats de la Société et des facteurs et faits nouveaux, tant positifs que négatifs, susceptibles d'agir sur ses perspectives commerciales et autres; (iv) veiller, de concert avec le conseil, à ce qu'un plan efficace soit prévu pour la relève au poste de chef de la direction.

Le président du conseil d'administration préside les réunions du conseil et établit la procédure régissant les travaux du conseil. Il assume notamment les principales responsabilités suivantes : (i) adopter des méthodes susceptibles d'assurer la bonne marche et l'efficacité des travaux du conseil, concernant notamment la structure et la composition des comités, le calendrier des réunions et le déroulement de ces réunions; (ii) rédiger l'ordre du jour des réunions, établir les procédures applicables au conseil et la composition de ses comités; (iii) assurer un apport d'information adéquat au conseil; (iv) veiller à ce que, dans le cadre de ses travaux, le conseil puisse consulter les dirigeants de la Société qu'il souhaite entendre; (v) présider chaque séance du conseil et y encourager un débat franc et libre.

### *Président de chaque comité*

Les présidents du comité de vérification, des finances et du risque, du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de mises en candidature sont respectivement, David I. Richardson, Marvin Yontef, Pierre Marc Johnson et Bernard Attali.

Le conseil d'administration a adopté des descriptions de poste pour le président de chacun des comités susmentionnés. Selon ces descriptions, le président de chacun des comités voit notamment à ce qui suit : (i) le comité s'acquiesce des objectifs et du mandat définis dans sa charte; (ii) suffisamment de temps et d'attention sont accordés à chaque aspect du mandat du comité; (iii) les membres du comité maintiennent le niveau d'indépendance prescrit par la loi; (iv) l'évaluation annuelle du comité est prise en compte et des mesures sont appliquées en vue de corriger les lacunes mises en évidence; (v) les autres membres du comité saisissent bien le rôle du comité et son mandat; (vi) la direction fournit au comité l'information dont il a besoin pour s'acquiesce de son mandat; (vii) toute autre tâche que pourrait lui confier le conseil selon les besoins ou les circonstances est menée à bien.

## **Orientation et formation continue**

La Société a mis en place un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs. Ceux-ci sont invités à rencontrer les hauts dirigeants de la Société et le chef de la direction pour mieux comprendre les activités de la Société. Chaque nouvel administrateur est appelé à prendre connaissance de la charte du conseil, de la charte de chacun des comités et des descriptions de poste du président du conseil d'administration et chef de la direction et du président de chacun des comités afin de bien comprendre le rôle qu'il est appelé à jouer en tant qu'administrateur et membre de comité. Les administrateurs reçoivent également une documentation complète au sujet de la Société afin de leur permettre de mieux comprendre la Société ainsi que leur rôle et leurs responsabilités.

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise est également chargé d'offrir un programme de formation aux administrateurs. La Société a mis en place un programme de formation continue. Dans le cadre de ce programme, la Société remet aux administrateurs des rapports réguliers sur ses affaires et ses finances. À chaque réunion du conseil, les administrateurs reçoivent des mises à jour et de courts sommaires de renseignements pertinents. Les administrateurs reçoivent également une documentation complète et assistent à des présentations pour demeurer bien au fait des activités de la Société. La Société encourage la formation continue en offrant de rembourser aux administrateurs les frais engagés pour assister à des conférences, à des séminaires ou à des cours utiles à leur fonction d'administrateur d'ACE Aviation.

## **Code d'éthique d'ACE Aviation**

La Société a adopté un code d'éthique (le « **Code** ») qui a été modifié par le conseil le 9 février 2010. Le Code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'ACE Aviation. On peut se procurer un exemplaire du Code sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou sur le site Web de la Société, au [www.aceaviation.com](http://www.aceaviation.com). Le code porte notamment sur les questions suivantes :

- a) les conflits d'intérêts;
- b) l'utilisation des biens de la Société;
- c) l'information confidentielle;
- d) la loyauté des rapports avec les interlocuteurs;
- e) la conformité aux lois, règles et règlements;
- f) les politiques en matière d'emploi;
- g) les politiques concernant les ordinateurs, le courrier électronique et Internet;
- h) le signalement de non-conformités possibles au Code.

Le conseil, aidé par le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, a la responsabilité de voir au respect du Code. Le Code a été communiqué à tous les employés et consultants d'ACE Aviation ou a été porté à leur attention. Tout nouveau membre de la direction doit remplir une déclaration par laquelle il confirme avoir lu le Code et s'engage à le respecter, à promouvoir ses principes et politiques et à le faire respecter par les employés et consultants qui relèvent de lui par tous les moyens raisonnables à sa disposition. En outre, tous les membres de la direction doivent remplir la déclaration chaque année. Le Code contient également une politique de dénonciation suivant laquelle les employés et consultants peuvent signaler toute infraction au Code. Le conseil a conclu que ces mesures sont justifiées et suffisantes pour assurer le respect du Code. Depuis l'adoption de celui-ci, ACE Aviation n'a déposé aucune déclaration de changement important portant sur la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui conviendrait au Code.

Le Code prévoit également que tous les employés et consultants, y compris les dirigeants, sont tenus de déclarer à la Société tous leurs intérêts ou activités de nature professionnelle, commerciale ou financière pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Quant aux administrateurs, en plus des dispositions pertinentes de la *Loi canadienne sur les*

*sociétés par actions*, la charte du conseil prévoit qu'ils sont tenus de déclarer leurs conflits d'intérêts réels ou éventuels, et de ne pas voter sur des questions où leurs intérêts personnels sont incompatibles avec ceux de la Société. La charte prévoit également que les administrateurs doivent se retirer de tout débat ou de toute décision où ils sont interdits de vote en raison d'un conflit d'intérêts ou d'une question susceptible de se répercuter sur leurs intérêts personnels, professionnels ou commerciaux.

## **Sélection des candidats au conseil d'administration**

Le comité de mises en candidature est composé entièrement d'administrateurs indépendants. Il est chargé de présenter au conseil ses recommandations quant à la taille optimale du conseil, au besoin de recruter de nouveaux membres et aux compétences particulières requises des candidats. De concert avec le président du conseil d'administration et chef de la direction, le comité de mises en candidature établit les compétences particulières requises des candidats en tenant compte des forces actuelles des membres du conseil et des besoins de la Société. Le comité de mises en candidature dresse une liste d'administrateurs potentiels et examine les compétences de chaque candidat. Il recommande alors des candidatures au conseil et approuve le choix définitif des candidats aux postes d'administrateur dont l'élection est proposée aux actionnaires.

Les membres du conseil dans leur ensemble doivent avoir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires en affaires, assorties d'une bonne compréhension du secteur et des régions dans lesquels la Société exerce ses activités. Les administrateurs choisis doivent être en mesure de consacrer le temps voulu aux affaires du conseil. Les membres du conseil doivent posséder les atouts suivants :

- a) montrer un sens éthique et un sens de l'intégrité des plus élevés dans leurs rapports tant personnels que professionnels;
- b) agir avec honnêteté et bonne foi au mieux des intérêts de la Société;
- c) consacrer suffisamment de temps aux affaires de la Société et agir avec soin, diligence et compétence dans l'exercice de leurs fonctions tant au sein du conseil qu'au sein de ses comités;
- d) exercer leur jugement en toute indépendance sur tout un éventail de questions;
- e) comprendre et remettre en question au besoin les principaux plans d'affaires et les orientations stratégiques de la Société;
- f) soulever des questions et traiter des enjeux qui suscitent des débats fructueux au conseil et dans chacun des comités;
- g) participer à toutes les réunions du conseil et des comités dans toute la mesure du possible;
- h) examiner à l'avance les documents transmis par la direction en prévision d'une réunion du conseil ou d'un comité.

Voir la rubrique « Comités » de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour une description des responsabilités, pouvoirs et activités du comité de mises en candidature.

## **Rémunération**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Voir la rubrique « Analyse de la rémunération » pour une description de la rémunération des dirigeants d'ACE Aviation.

En 2009, ACE Aviation et le comité des ressources humaines et de la rémunération ont demandé au cabinet Hugessen Consulting Inc. de leur fournir des conseils sur les ententes de départ et de consultation dont il est question à la rubrique « Analyse de la rémunération ». ACE et le comité des ressources humaines et de la rémunération n'ont pas retenu les services d'un conseiller en rémunération en 2010.

Voir la rubrique « Comités » de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour une description des responsabilités, pouvoirs et activités du comité des ressources humaines et de la rémunération et des mécanismes utilisées pour établir la rémunération des dirigeants d'ACE Aviation.

## **Autres comités du conseil**

Le conseil compte quatre comités permanents : le comité de vérification, des finances et du risque, le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de mises en candidature. Les rôles et responsabilités de chacun des comités sont décrits dans leurs chartes respectives. Voir la rubrique « Comités » de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour une description des responsabilités, pouvoirs et activités de ces comités.

## **Évaluation**

Le président du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise a pour rôle d'évaluer, annuellement, l'apport de chaque administrateur, l'efficacité du conseil et l'efficacité des comités. À cette fin, chaque administrateur doit remplir un questionnaire d'évaluation sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Le président du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise fait rapport des résultats au conseil. En outre, au besoin, le président de chacun des comités rend compte au conseil des activités de son comité. Au besoin, le conseil examine alors les modifications de forme ou de fonds devant être apportées pour améliorer l'efficacité du conseil et de ses comités.

## COMITÉS

---

Le conseil compte quatre comités permanents :

- le comité de vérification, des finances et du risque;
- le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération;
- le comité de mises en candidature.

Tous les comités du conseil sont composés entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise. Les rôles et responsabilités de chacun des comités sont énoncés dans des chartes officielles écrites. Ces chartes sont révisées à l'occasion afin qu'elles tiennent compte des meilleures pratiques et des exigences réglementaires applicables.

La présente section vous informe au sujet des membres, des responsabilités et des activités de chaque comité.

### **Comité de vérification, des finances et du risque**

La loi oblige ACE à avoir un comité de vérification. Le comité de vérification, des finances et du risque de la Société se compose d'au moins trois administrateurs, qui, de l'avis du conseil d'administration, répondent aux critères d'indépendance, d'expérience et autres prévus par les lois, règles et règlements applicables. Les membres du comité de vérification, des finances et du risque ne doivent avoir aucun lien avec la direction, la Société et les entités liées à la Société qui, de l'avis du conseil, risqueraient de compromettre leur indépendance par rapport à la direction et à la Société. En outre, les membres du comité de vérification, des finances et du risque ne recevront de la Société, d'une partie liée à la Société ou d'une filiale de la Société aucune rémunération pour services de consultation, de conseil ou tous autres services, sauf à titre de membres du conseil, du comité de vérification, des finances ou du risque ou d'autres comités du conseil. Les membres du comité de vérification, des finances et du risque posséderont les qualités, l'expérience et les compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs fonctions au sein du comité. Plus précisément, tous les membres du comité de vérification, des finances et du risque posséderont des « compétences financières » et au moins l'un d'entre eux sera un « expert financier » au sens de la législation et de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Le mandat de ce comité consiste notamment en ce qui suit :

- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des éléments constitutifs des processus de vérification et de communication de l'information financière de la Société;
- veiller à la qualité, à la crédibilité et à l'objectivité de l'information financière communiquée par la Société; s'assurer de l'efficacité des systèmes de soutien des contrôles financiers et comptables internes; contrôler la responsabilité de la direction à cet égard;
- aider le conseil à contrôler l'indépendance, les compétences et la nomination du vérificateur externe;
- surveiller le bon fonctionnement des contrôles comptables et financiers internes; suivre le travail des vérificateurs interne et externe;
- assurer des communications indépendantes entre le conseil, le vérificateur interne et le vérificateur externe;
- favoriser des discussions franches et en profondeur entre le comité de vérification, des finances et du risque, la direction et le vérificateur externe au sujet des questions importantes faisant appel à la subjectivité et susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité des contrôles et de la communication de l'information.

Le comité de vérification, des finances et du risque assume notamment les responsabilités suivantes :

- superviser et examiner la qualité et l'intégrité des processus comptables et des processus de communication de l'information financière de la Société au moyen de discussions avec la direction, le vérificateur externe et le vérificateur interne;
- établir, après étude et discussion, s'il y a lieu de recommander l'approbation par le conseil des états financiers et de l'information financière dans les notices annuelles, les communiqués relatifs aux résultats, les prospectus et les autres documents semblables;
- examiner, de concert avec la direction, le vérificateur interne et le vérificateur externe, les états financiers trimestriels et le rapport de gestion de la Société et en approuver la publication s'ils sont jugés satisfaisants;
- examiner, de concert avec la direction, le vérificateur externe et le conseiller juridique, la procédure de la Société visant à assurer la conformité avec les lois et les règlements applicables;
- rencontrer le vérificateur externe de la Société pour examiner et approuver son plan de vérification;
- examiner et approuver l'estimation des honoraires et frais de vérification et des frais et honoraires liés à la vérification;
- examiner et approuver la nature de tous les services non liés à la vérification, autorisés par la législation et la réglementation en valeurs mobilières, qui seront rendus par le vérificateur externe de la Société;
- étudier le rapport du vérificateur externe portant sur toutes les relations entre lui et ses entités liées, d'une part, et la Société et ses entités liées, d'autre part;
- évaluer le rendement du vérificateur externe;
- examiner les mandats du service de vérification interne ainsi que les services qu'il fournit;
- examiner les questions d'actualité importantes en matière de comptabilité et de communication de l'information;
- établir les politiques et la procédure régissant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société de la part d'employés, d'actionnaires ou d'autres intéressés relativement à des questions de comptabilité et à la communication de l'information financière, aux contrôles comptables internes et aux questions de vérification interne ou externe;
- examiner et approuver la politique d'information publique de la Société;
- repérer et gérer les risques importants de nature financière ou autres visant les activités et les affaires internes de la Société et formuler des recommandations à cet effet au conseil;
- examiner et approuver les politiques relatives au contrôle financier, à la conduite, à la réglementation et à l'administration des filiales.

Le comité de vérification, des finances et du risque s'est réuni quatre (4) fois en 2010.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : David I. Richardson (président)  
Gregory A. Boland  
W. Brett Ingersoll  
Robert F. MacLellan

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité de vérification, veuillez prendre connaissance de la rubrique de la notice annuelle d'ACE Aviation intitulée « Comité de vérification, des finances et du risque ». On peut obtenir cette notice annuelle sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ou sur le site Web d'ACE Aviation ([www.aceaviation.com](http://www.aceaviation.com)).

## **Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise**

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise se compose de trois administrateurs, ou d'un plus grand nombre d'administrateurs au gré du conseil. Tous doivent respecter les conditions d'admissibilité et les normes de qualification professionnelle imposées par la législation applicable.

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise a pour principal objectif d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en s'assurant de l'adoption, de la communication et de l'application de lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise, concernant notamment les normes de qualification professionnelle et les responsabilités des administrateurs, leur accès à la direction et à des conseillers indépendants, leur rémunération, leur orientation et formation continue et l'évaluation annuelle du rendement des membres du conseil.

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise assume notamment les responsabilités suivantes :

- examiner et élaborer les descriptions de fonctions du conseil et du président du conseil d'administration et chef de la direction;
- veiller à la mise en place de structures et de méthodes appropriées afin d'assurer l'indépendance du conseil par rapport à la direction;
- voir à ce que les nouveaux membres du conseil bénéficient d'un programme d'orientation et de formation continue;
- s'assurer que la Société, y compris ses administrateurs et dirigeants, respecte les lois applicables;
- examiner les modifications proposées des règlements de la Société;
- examiner et approuver périodiquement le code d'éthique;
- formuler des recommandations au conseil en ce qui a trait à la surveillance, à l'adoption et à la communication de lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise;
- recommander les types de comités que le conseil doit créer, les chartes que ces comités doivent adopter et la composition de chacun d'eux;
- recommander les candidats à la présidence des comités du conseil;
- examiner les autres fonctions de gouvernance d'entreprise habituellement exercées par de tels comités ainsi que les autres questions qui peuvent lui être soumises par le conseil à l'occasion.

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise s'est réuni trois (3) fois en 2010.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : Marvin Yontef (président)  
Bernard Attali  
Pierre Marc Johnson

## **Comité des ressources humaines et de la rémunération**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération se compose de cinq administrateurs ou d'un plus grand nombre déterminé par le conseil. Tous doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le comité a pour principal objet d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de ressources humaines, de rémunération et de planification de la relève, notamment en ce qui concerne la nomination, la formation et la surveillance des cadres supérieurs, la rémunération des dirigeants, les plans d'organisation, les principes de rémunération ainsi que toute autre question que pourrait lui soumettre le conseil.

Les responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération sont notamment les suivantes :

- élaborer des principes et des lignes directrices en matière de rémunération;
- examiner et approuver les buts, objectifs et mesures du rendement de la Société qui ont rapport à la rémunération du chef de la direction, évaluer le rendement du chef de la direction en conséquence et présenter au conseil des recommandations quant au niveau de sa rémunération d'après cette évaluation;
- présenter au conseil des recommandations quant à la rémunération de base, la rémunération au rendement et les régimes basés sur les rendements boursiers des administrateurs et dirigeants de la Société, autres que le chef de la direction;
- évaluer les régimes de rémunération au rendement et les régimes basés sur les rendements boursiers, étudier les modifications à y apporter et présenter au conseil des recommandations à ce sujet;
- examiner et approuver au nom du conseil les échelles salariales de tous niveaux, y compris la haute direction;
- administrer le régime d'options d'achat d'actions de la Société et en superviser le fonctionnement général;
- revoir l'information sur la rémunération de la haute direction avant sa diffusion dans le public, notamment l'analyse de la rémunération et l'information sur la rémunération des hauts dirigeants intégrées à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société, conformément à la réglementation applicable;
- revoir périodiquement les plans d'organisation de la direction et les principaux éléments des plans de relève de la haute direction de la Société et de ses filiales non cotées en bourse, de façon à trouver des successeurs et à voir à ce que leur cheminement de carrière leur permette d'affronter les défis qui attendent l'organisation;
- revoir et approuver la formation, le suivi et le perfectionnement des cadres supérieurs;
- revoir et approuver l'organigramme et la structure hiérarchique de la haute direction;
- revoir et approuver les mesures à prendre en cas d'incapacité des principaux dirigeants;
- examiner et élaborer, de concert avec le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, la description des fonctions du conseil et du chef de la direction, précisant la limite des responsabilités de la direction;

Le comité des ressources humaines et de la rémunération s'est réuni quatre (4) fois en 2010.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : Pierre Marc Johnson (président)  
Gregory A. Boland  
W. Brett Ingersoll  
David J. Kassie  
Robert F. MacLellan

## **Comité de mises en candidature**

Le comité de mises en candidature se compose de trois administrateurs ou d'un plus grand nombre déterminé par le conseil. Tous doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le comité de mises en candidature a pour mandat d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en recherchant des personnes aptes à devenir membres du conseil et en recommandant au conseil des candidats éligibles à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les responsabilités du comité de mises en candidature sont notamment les suivantes :

- aider le conseil à déterminer les compétences et habiletés particulières dont le conseil a besoin dans son ensemble et celles que possède chaque administrateur en poste;
- aider le conseil à déterminer la taille optimale du conseil, en vue de faciliter la prise de décision efficace;
- déterminer et actualiser les critères concernant les compétences personnelles des membres du conseil, comme les antécédents professionnels l'expérience, les compétences spécialisées, les appartenances et les caractéristiques personnelles; établir un protocole de recherche et de recommandation de candidatures;
- trouver des personnes aptes à devenir administrateurs et recommander leur candidature au conseil;
- recommander les candidats en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- recommander des candidatures en vue de pourvoir aux postes d'administrateur qui se libèrent entre deux assemblées générales annuelles;
- étudier les candidatures de personnes non membres de la direction de la Société aux conseils des filiales de la Société ou d'entreprises dans lesquelles elle a une participation et formuler des recommandations à cet égard.

Le comité de mises en candidature s'est réuni deux (2) fois en 2010.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres :     Bernard Attali (président)  
                  David J. Kassie  
                  David I. Richardson

## **ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION**

---

Le programme de rémunération de la haute direction d'ACE Aviation est conçu de manière à fidéliser le personnel clé dont elle a besoin pour réaliser ses plans stratégiques.

Depuis sa constitution, la stratégie d'ACE Aviation est axée sur la mise en valeur et la réalisation de ses entreprises sous-jacentes au profit de ses actionnaires. La mise en œuvre de cette stratégie a comporté notamment le lancement des premiers appels publics à l'épargne du Fonds de revenu Aéroplan (entité remplacée par Groupe Aéroplan Inc.), du Fonds de revenu Jazz Air (entité remplacée par Chorus Aviation Inc.) et d'Air Canada ainsi que les distributions ou ventes ultérieures des participations d'ACE Aviation dans ces entités, tout comme la monétisation d'ACTS SEC et les offres de rachat substantielles visant les titres en circulation.

En 2010, ACE Aviation a poursuivi la mise à exécution de sa stratégie en réalisant les opérations suivantes : (i) en janvier 2010, une offre substantielle de rachat aux termes de laquelle ACE Aviation a racheté pour annulation 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B pour un prix d'achat total de 20 millions de dollars; (ii) le remboursement par Air Canada, le 3 août 2010, de la participation de 150 millions de dollars d'ACE dans sa facilité de crédit garantie, ainsi que les intérêts et les frais de paiement anticipé, pour un produit total de 156 millions de dollars revenant à ACE; (iii) un reclassement par voie de prise ferme de 44 millions d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix de 3,70 \$ l'action, pour un produit brut total de 163 millions de dollars (produit net d'environ 156 millions de dollars).

Au 28 mars 2011, les principaux avoirs d'ACE sont constitués de liquidités et de quasi-liquidités, pour environ 362 millions de dollars, d'une participation de 11,11 % dans Air Canada (31 millions d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada) et de 2,5 millions de bons de souscription d'Air Canada permettant de souscrire des actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à des prix d'exercice de 1,44 \$ (1,25 million de bons de souscription) et de 1,51 \$ (1,25 million de bons de souscription) l'action. ACE Aviation n'a pas d'autres activités que celles de gérer ses actifs et les activités connexes. Au 30 mars 2011, ACE Aviation comptait un employé à temps plein et quatre consultants à temps partiel (voir ci-après). À l'avenir, le conseil d'administration d'ACE Aviation continuera d'examiner les solutions pour maximiser le rendement pour les actionnaires.

Avant mai 2009, le programme de rémunération de la haute direction d'ACE Aviation était conçu pour mettre l'accent sur la rémunération liée au rendement financier annuel et à long terme de l'entreprise et était composé de cinq éléments : (i) un salaire de base établi en fonction des responsabilités, de la contribution, de l'expérience et de la compétence de chaque haut dirigeant; (ii) une prime d'intéressement à court terme sous la forme d'un régime d'intéressement annuel conçu pour verser une prime au comptant fondée sur la réalisation par ACE Aviation de sa stratégie; (iii) une prime d'intéressement à long terme sous la forme d'un régime d'options d'achat d'actions; (iv) un régime de retraite et d'avantages sociaux, y compris un régime de retraite supplémentaire à l'intention des hauts dirigeants; (v) des avantages indirects.

En 2009, le conseil a établi qu'il convenait de réduire de beaucoup le coût du programme de rémunération des hauts dirigeants d'ACE. Le conseil a demandé aux conseillers en rémunération Hugessen Consulting Inc. leur avis sur la manière de mettre en œuvre cette réduction. Après son examen, le conseil a éliminé le programme de rémunération des hauts dirigeants en vigueur avant mai 2009 en résiliant les contrats de travail et les ententes de rémunération des dirigeants et, afin de s'assurer de leur disponibilité envers la Société, en concluant des ententes de consultation à coûts variables avec ceux-ci qui reflétaient la situation d'ACE et ses exigences en matière d'exploitation. Les dirigeants ont gardé leur titre et sont demeurés dirigeants d'ACE Aviation. En particulier, M. Milton continue d'occuper toutes les fonctions relatives à son poste de président du conseil d'administration et de chef de la direction. En raison de la résiliation des contrats de travail, ACE Aviation n'a plus recours à un groupe de référence pour établir la rémunération payable à ses hauts dirigeants visés.

ACE Aviation était tenue aux termes des contrats de travail qu'elle avait conclus avec ses dirigeants de leur verser des indemnités de départ et d'autres sommes qui auraient aussi été payables à la réalisation de la liquidation d'ACE Aviation ou d'une autre opération analogue visant à mettre fin au statut de société de portefeuille autonome d'ACE Aviation, ce qu'elle a fait en 2009, comme il est plus amplement décrit à la rubrique « Rémunération de certains hauts dirigeants - Tableau sommaire de la rémunération ».

Les ententes de services de consultation conclues en mai 2009 pour une période de douze mois prévoient que les dirigeants consacreront du temps à ACE Aviation en contrepartie d'honoraires de consultation de 270 000 \$ par an pour M. Milton, de 135 000 \$ par an pour M. Dunne et M. Isaacs et à 65 000 \$ pour M. McLean. Si leurs services sont nécessaires pendant plus de 40 jours par an, ils toucheront une indemnité quotidienne de 8 000 \$ dans le cas de M. Milton, de 4 000 \$ dans le cas de M. Dunne et de M. Isaacs et de 2 000 \$ dans le cas de M. McLean pour chaque jour supplémentaire travaillé.

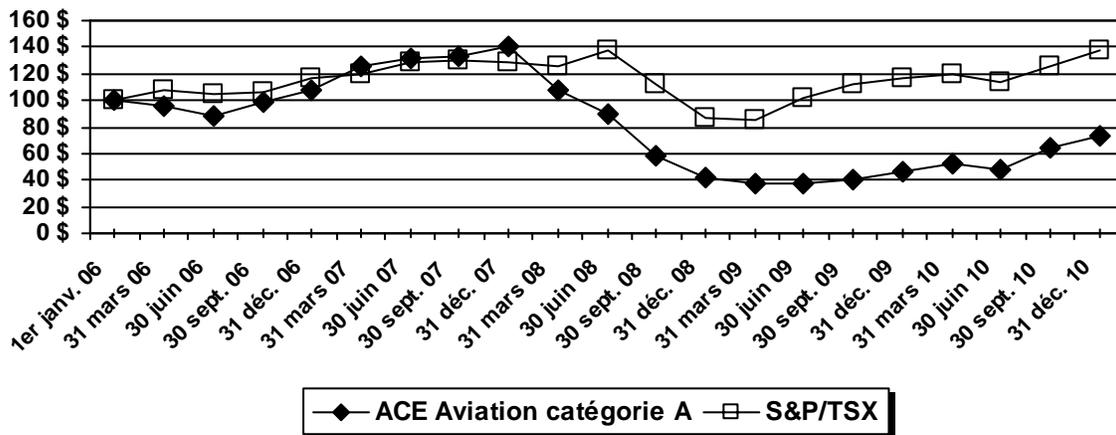
En mai 2010, la Société et ses dirigeants ont conclu de nouvelles ententes de services de consultation qui seront en vigueur pendant une période additionnelle de douze mois, jusqu'au 31 mai 2011. Les conditions des nouvelles ententes étaient pratiquement semblables à celles des ententes de mai 2009. En outre, à titre d'incitatif à demeurer en poste, les ententes prévoyaient des honoraires de consultation supplémentaires de 135 000 \$ pour MM. Milton, Dunne et Isaacs et de 65 000 \$ pour M. McLean. Les ententes de services de consultation conclues avec MM. Milton, McLean et Isaacs peuvent être résiliées par ACE Aviation sur préavis de 90 jours, ou par les consultants, sur préavis de 90 jours, en ce qui concerne MM. Milton et McLean, et sur préavis de 45 jours, en ce qui concerne M. Isaacs.

En décembre 2010, la Société et M. Dunne ont conclu une nouvelle entente de services de consultation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2011. L'entente prévoit que M. Dunne doit être disponible pour consacrer du temps à ACE Aviation en contrepartie d'honoraires de consultation de 250 000 \$ par an. Si ses services sont requis pour plus de dix jours par trimestre, il recevra une allocation d'un montant de 7 500 \$ pour chaque jour supplémentaire travaillé, sous réserve d'un maximum cumulatif de 20 jours supplémentaires pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011, de 40 jours pour la période de six mois terminée le 30 juin 2011, de 60 jours pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 et de 80 jours pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2011. Cette entente de services de consultation peut être résiliée par ACE Aviation ou par M. Dunne sur préavis de 120 jours, étant entendu que la résiliation ne peut avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

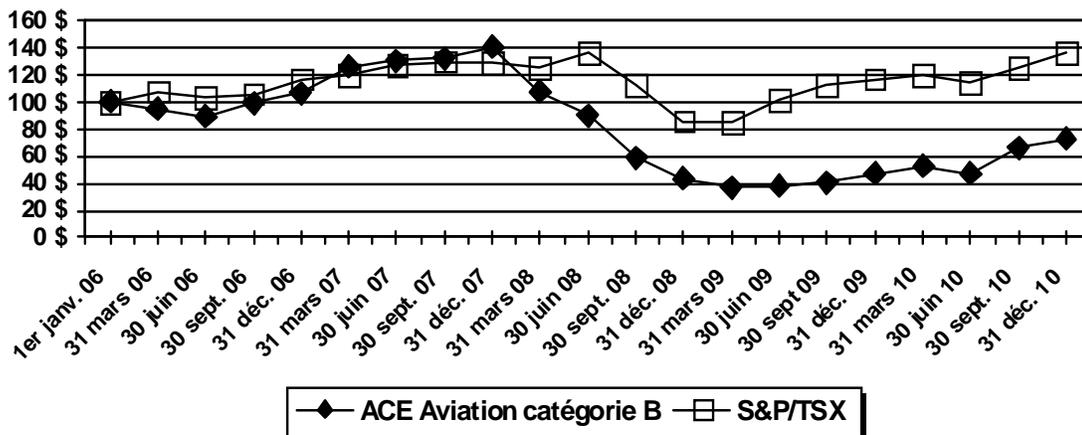
## REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Les graphiques ci-après comparent le rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$ dans les actions à droit de vote variable de catégorie A et dans les actions à droit de vote de catégorie B de la Société effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2006 avec un rendement cumulatif selon l'indice composé S&P/TSX pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010.

**Rendement des actions à droit de vote variable de catégorie A d'ACE Aviation  
comparé au rendement de l'indice composé S&P/TSX  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010**



**Rendement des actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation  
comparé au rendement de l'indice composé S&P/TSX  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010**



Les graphiques de rendement ci-dessus supposent un placement de 100 \$ effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2006 au prix de 38,00 \$ l'action à droit de vote variable de catégorie A et de 37,86 \$ l'action à droit de vote variable de catégorie B ainsi que la réception et la conservation jusqu'au 31 décembre 2010 de distributions aux actionnaires d'ACE Aviation de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air effectuées en 2006 et en 2007. Par conséquent, les graphiques de rendement reflètent le cours des actions d'ACE Aviation jusqu'au 31 décembre 2010 et le cours des parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air (et des actions des sociétés qui les ont respectivement remplacées, Groupe Aeroplan Inc. et Chorus Aviation Inc.) à compter du moment où ces parts ont été reçues jusqu'au 31 décembre 2010. Les graphiques de rendement supposent que les investisseurs n'auraient pas participé aux offres de rachat d'actions lancées par ACE à 30,00 \$ l'action en janvier 2008 (1,5 milliard de dollars) à 22,00 \$ l'action en juin 2008 (500 millions de dollars) et à 6,20 \$ l'action (20 millions de dollars) en janvier 2010.

Pendant la période couverte par les graphiques de rendement, ACE Aviation s'est concentrée sur sa stratégie consistant à mettre en valeur et à réaliser ses entreprises sous-jacentes au profit de ses actionnaires conformément à la rubrique « Analyse de la rémunération ».

En 2009 et en 2010, le cours des actions d'ACE Aviation a subi les effets de la conjoncture économique et des conditions du marché, y compris les fluctuations du cours des actions d'Air Canada. En 2008, le cours des actions d'ACE Aviation a subi les effets, entre autres, d'un remaniement visant à refléter la valeur de ses actifs qui lui restaient après l'aliénation de certaines de ses entreprises sous-jacentes, ainsi que le remboursement aux actionnaires d'une partie du produit qui en a été tiré au moyen de deux offres de rachat substantielles totalisant 2 milliards de dollars. Le cours des actions a aussi subi les effets de la conjoncture économique et des conditions du marché, dont la baisse de la valeur des titres de participation et, plus particulièrement, la baisse du cours des actions d'Air Canada.

En général, les salaires de base ont augmenté en 2006 uniquement pour tenir compte des responsabilités supplémentaires attribuées après des promotions ou pour d'autres raisons et, en 2007, après une étude de marché sur la rémunération. Les primes du régime d'intéressement annuel au cours de la période couverte par le graphique de rendement ont été établies d'après les facteurs de rendement qui ont contribué à accroître la valeur pour les actionnaires. En 2006, les primes d'intéressement à court terme du régime d'intéressement annuel étaient fondées sur le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement, désuétude et locations d'avions (le « BAIIALA »). En 2007, étant donné que le BAIIALA n'était plus un paramètre financier approprié en raison de la stratégie d'ACE Aviation concernant ses entreprises sous-jacentes, le paramètre financier du plan a été remplacé par une évaluation, effectuée par le conseil, de la réussite des dirigeants dans la mise en application de la stratégie d'ACE Aviation, qui visait à augmenter au maximum la valeur pour les actionnaires. Aucune prime d'intéressement à court terme n'a été versée en vertu du régime d'intéressement annuel en 2008 et en 2009.

La rémunération des dirigeants d'ACE Aviation a aussi été fixée en fonction du rendement de l'entreprise grâce à des primes d'intéressement et à des primes spéciales accordées pour reconnaître les efforts des dirigeants d'ACE Aviation en ce qui concerne les opérations visant à créer de la valeur, comme les clôtures des premiers appels publics à l'épargne du Fonds de revenu Aéroplan, du Fonds de revenu JazzAir et d'Air Canada, l'aliénation du placement d'ACE Aviation dans US Airways, la monétisation d'ACTS SEC et les distributions totalisant 2,25 milliards de dollars de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air aux actionnaires d'ACE Aviation.

En 2007, le conseil a mis en œuvre des ententes de maintien en fonctions basées sur des montants fixes afin que la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie et d'obtenir un rendement optimal pour ses actionnaires ne soit pas atteinte par la perte de membres clés du personnel. En 2009, le conseil a jugé approprié de réduire considérablement les frais annuels d'ACE Aviation concernant les salaires, les avantages sociaux, les primes et les prestations de retraite des dirigeants d'ACE Aviation pour refléter la situation actuelle et les besoins opérationnels de l'entreprise, comme il est plus amplement décrit à la rubrique « Analyse de la rémunération ».

**RÉMUNÉRATION DE CERTAINS HAUTS DIRIGEANTS**

Le tableau suivant présente un sommaire de la rémunération gagnée pour les exercices terminés les 31 décembre 2010, 2009 et 2008 par Robert A. Milton, président du conseil d'administration et chef de la direction d'ACE Aviation, Brian Dunne, président et chef des Affaires financières d'ACE Aviation, et les trois autres membres de la direction d'ACE Aviation restants (désignés collectivement avec le président du conseil d'administration et chef de la direction et le chef des Affaires financières, les « **hauts dirigeants visés** »). La rémunération indiquée dans le tableau suivant pour les exercices terminés en décembre 2009 et 2008 a déjà été présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 25 mai 2010 relative à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 30 juin 2010.

**TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION**

Nom et poste principal	Exercice	Salaire et honoraires de consultation (\$) <sup>(1)</sup>	Attributions à base d'actions (\$)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$) <sup>(2)(3)(4)</sup>	Rémunération totale (\$)
Robert A. Milton	2010	525 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	525 000
Président du conseil d'administration et chef de la direction	2009	661 667	Néant	Néant	Néant	143 000	13 924 588	14 729 255
	2008	1 210 000	Néant	Néant	Néant	314 000	5 040 474	6 564 474
Brian Dunne	2010	693 320	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	693 320
Président et chef des Affaires financières	2009	539 487	Néant	Néant	Néant	43 000	3 757 927	4 340 774
	2008	625 000	Néant	Néant	Néant	132 000	1 065 625	1 822 625
Sydney John Isaacs	2010	657 200	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	657 200
Premier vice-président, Croissance de l'entreprise et chef des Affaires juridiques	2009	465 817	Néant	Néant	Néant	165 000	1 777 994	2 408 811
	2008	400 000	Néant	Néant	Néant	78 000	450 000	928 000
Jack McLean	2010	241 500	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	241 500
Contrôleur	2009	213 235	Néant	Néant	Néant	117 000	1 233 617	1 563 852
	2008	250 000	Néant	Néant	Néant	35 000	229 167	514 167
Carolyn M. Hadrovic <sup>(5)</sup>	2010	60 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000
Secrétaire générale	2009	85 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	85 000
	2008	120 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000

- (1) Les montants figurant dans cette colonne pour 2010 reflètent, dans le cas de MM. Milton, Dunne, Isaacs et McLean, des honoraires de consultation initiaux de 270 000 \$, 135 000 \$, 135 000 \$ et 65 000 \$, respectivement, des honoraires de consultation supplémentaires de 135 000 \$, 135 000 \$, 135 000 \$ et 65 000 \$, en mai 2010, respectivement, et des paiements quotidiens excédentaires de 120 000 \$, 423 320 \$, 387 200 \$ et 111 500 \$, respectivement. Voir « Analyse de la rémunération ».

Les montants figurant dans cette colonne pour 2009 reflètent, dans le cas de MM. Milton, Dunne, Isaacs et McLean : (i) un salaire de 504 167 \$, 260 417 \$, 166 667 \$ et 130 998 \$, respectivement, aux termes de leurs contrats de travail, pour la période allant de janvier 2009 à mai 2009; (ii) par suite de la rationalisation de la structure de rémunération décrite à la rubrique « Analyse de la rémunération », des honoraires de consultation de 157 500 \$, 78 750 \$, 78 750 \$ et 37 917 \$, respectivement, ainsi que des paiements quotidiens excédentaires de 0 \$, 200 680 \$, 220 400 \$ et 44 320 \$, respectivement, pour la période allant de juin 2009 à décembre 2009.

- (2) En raison des ententes de service de consultation décrites à la rubrique « Analyse de la rémunération », aucun haut dirigeant visé n'a droit à des avantages indirects et aux avantages sociaux d'ACE Aviation depuis mai 2009. Les avantages indirects et les autres avantages personnels de 2008, et pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et mai 2009, n'étaient pas supérieurs à 50 000 \$ et ne représentaient pas au moins 10 % du montant total du salaire des hauts dirigeants visés.
- (3) Dans cette colonne, les sommes pour 2009 reflètent : (i) dans le cas de M. Milton, le dernier versement de 5 millions de dollars de sa prime d'intéressement, conformément à son contrat de travail du 12 mai 2005; (ii) dans le cas de MM. Dunne, Isaacs et McLean, les paiements de maintien en fonctions de 1 171 875 \$, de 750 000 \$ et de 520 833 \$, respectivement; (iii) dans le cas de MM. Milton, Dunne, Isaacs et McLean, les indemnités de départ ainsi qu'une somme au comptant au lieu d'avantages directs et indirects de 7 615 325 \$, de 2 300 052 \$, de 903 994 \$ et de 592 784 \$, respectivement, de même que le crédit d'années de service supplémentaires ouvrant droit à pension, ou l'acquisition par anticipation des droits à celles-ci, aux termes du RSR (défini à la rubrique « Prestations en vertu du régime de retraite ») d'une valeur de 1 275 000 \$, 286 000 \$, 124 000 \$ et 120 000 \$, le tout conformément aux conditions de leurs contrats de travail en vigueur avant la résiliation de ces ententes, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Analyse de la rémunération ». M. Milton a refusé le paiement en argent de l'indemnité de départ dont il est question en (iii) et a choisi de recevoir le montant estimatif de sa prime après impôt sous forme de 784 350 actions de catégorie B au moyen de l'attribution et de l'exercice immédiat de 784 350 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 5,34 \$.
- (4) Les montants figurant dans cette colonne pour 2008 reflètent (i) dans le cas de M. Milton, une prime d'intéressement de 5 millions de dollars prévue dans son contrat de travail du 12 mai 2005; (ii) dans le cas de M. Dunne, le paiement d'une somme de 50 000 \$ prévue dans son contrat de travail; (iii) dans le cas de MM. Dunne, Isaacs et McLean, les paiements de maintien en fonctions de 1 015 625 \$, 450 000 \$ et 229 167 \$, respectivement.
- (5) M<sup>me</sup> Hadrovic est secrétaire générale d'ACE Aviation. Elle est également secrétaire générale d'Air Canada. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2010, 2009 et 2008, elle a reçu, pour l'exercice de ses fonctions à titre de secrétaire générale d'ACE Aviation, un salaire de 60 000 \$, 85 000 \$ et de 120 000 \$, respectivement, en plus de sa rémunération à titre de secrétaire générale d'Air Canada. Ces montants ont été versés à M<sup>me</sup> Hadrovic par Air Canada, qui les a réclamés à ACE Aviation.

## **Attributions aux termes du régime d'intéressement à long terme d'ACE Aviation**

Il n'a pas été attribué d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants visés aux termes du régime d'options d'achat d'actions d'ACE Aviation en 2010, aucune option d'achat d'actions n'était détenue par les hauts dirigeants visés le 31 décembre 2010 et aucun des droits à ces options n'a été acquis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Les hauts dirigeants visés n'ont pas reçu d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions d'ACE Aviation en 2009, à l'exception de ce qui est indiqué dans la note 3 du « Tableau sommaire de la rémunération ». De plus, ils ne détenaient aucune option au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, 37 500 options étaient émises et en circulation aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Voir la rubrique « Programmes de rémunération en actions » pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions.

## **Prestations en vertu du régime de retraite**

Jusqu'en mai 2009, ACE Aviation procurait aux hauts dirigeants visés un régime de retraite fin de carrière enregistré à prestations déterminées et non contributif aux termes du régime de retraite de la haute direction d'Air Canada (le « **régime de retraite de la haute direction** ») et du régime supplémentaire de retraite pour la haute direction d'Air Canada qui est non enregistré (le « **RSR** »).

Les participants du régime de retraite de la haute direction sont les hauts dirigeants d'Air Canada et, jusqu'en mai 2009, d'ACE Aviation. Le RSR à prestations déterminées est une entente supplémentaire capitalisée en partie qui est non enregistrée, distincte du régime de retraite de la haute direction et qui a été mise en œuvre pour les hauts dirigeants d'Air Canada. Le régime de retraite de la haute direction et le RSR ont été par la suite accordés aux hauts dirigeants d'ACE Aviation, qui est devenue un employeur participant aux deux ententes. Le régime de retraite de la haute direction et le RSR sont distincts des régimes de retraite applicables aux employés d'Air Canada autres que les hauts dirigeants, et les paiements effectués aux hauts dirigeants visés étaient faits uniquement sur le régime de retraite de la haute direction et le RSR, et non sur les régimes de retraite des employés d'Air Canada autres que les hauts dirigeants. ACE Aviation a contribué au régime de retraite de la haute direction et au RSR en ce qui concerne le service et les prestations constituées auprès d'ACE Aviation jusqu'en mai 2009, lorsque les années de service auprès d'ACE Aviation ont cessé d'être comptabilisées.

Pour les raisons décrites à la rubrique « Analyse de la rémunération », le conseil a établi qu'il convenait de rationaliser sa structure de rémunération et de réduire de beaucoup ses frais annuels concernant la rémunération des hauts dirigeants. La Société a atteint cet objectif en résiliant les contrats de travail de MM. Milton, Dunne, Isaacs et McLean, ce qui a éliminé son obligation de leur fournir des salaires de base, des paiements de maintien en fonctions, des prestations de retraite et des avantages directs et indirects. Les services de ces dirigeants sont retenus au moyen d'ententes de services de consultation à coût variable. Vu la résiliation de leurs contrats de travail, les dirigeants ont eu droit aux prestations de retraite, qui, dans le cas de M. Milton, M. Dunne et M. Isaacs, ont été versées en 2009 sous la forme de paiements forfaitaires aux termes du régime de retraite de la haute direction et du RSR. M. McLean a choisi une formule qui donne droit à des prestations de 13 764 \$ par mois jusqu'à l'âge de 65 ans et de 13 315 \$ par mois par la suite. Depuis 2009, MM. Milton, Dunne, Isaacs et McLean n'accumulent plus de prestations de retraite.

M<sup>me</sup> Hadrovic ne reçoit aucune prestation de retraite à l'égard des fonctions qu'elle assume à titre de secrétaire générale d'ACE Aviation. Elle participe au régime de retraite de la haute direction et au RSR seulement en ce qui a trait à sa rémunération et aux services qu'elle rend à titre de secrétaire générale d'Air Canada.

## **PROGRAMMES DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS**

### **Modalités du régime d'options d'achat d'actions d'ACE Aviation**

Les personnes admissibles à des options (les « **attributaires** ») ont été choisies par le comité des ressources humaines et de la rémunération parmi les dirigeants, cadres supérieurs et autres employés qui occupaient des postes clés au sein de la Société et de ses filiales. Les administrateurs non dirigeants ne peuvent plus participer au régime d'options d'achat d'actions depuis sa modification en 2005. Le régime d'options d'achat d'actions visait à lier directement les intérêts de la direction et des actionnaires puisque la pleine valeur du régime d'options d'achat d'actions ne pouvait être atteinte que si la valeur des actions de la Société s'appréciait au cours des années.

Les options ont été attribuées selon le poste de l'attributaire et sa rémunération annuelle. Elles tenaient compte du cours des actions et de l'apport éventuel de chaque attributaire au succès d'ACE Aviation au cours d'une année donnée. Les conditions des attributions ont été établies par le conseil. Les options déjà attribuées ont été prises en compte dans l'attribution de nouvelles options.

Au 30 mars 2011, le nombre maximal d'actions pouvant toujours être émises dans le cadre du régime d'options était de 1 289 397, soit environ 3,97 % des actions à droit de vote de catégorie B et des actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation. En outre, au 30 mars 2011, 37 500 actions étaient visées par des options en circulation, ce qui représente environ 0,12 % des actions à droit de vote de catégorie B et des actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation. Le nombre total d'actions réservées aux fins d'émission à un même titulaire admissible ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions à droit de vote de catégorie B et d'actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation. Le nombre total d'actions émises à un même initié au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions à droit de vote de catégorie B et d'actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les options ont un prix d'exercice au moins égal à 100 % du cours des actions sous-jacentes au moment de l'attribution. Le cours des actions sous-jacentes au moment de l'attribution est égal (i) au cours de clôture moyen de ces actions à la TSX sur la période de cinq jours de bourse se terminant le jour de bourse précédant l'attribution; ou (ii) à la moyenne des cours extrêmes des actions sous-jacentes à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant l'attribution, si ce montant est plus élevé. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les options expirent au plus tard 10 ans après la date de l'attribution. Les options attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent pas être cédées ou transférées.

Le tableau suivant indique ce qu'il advient des options d'achat d'actions en cas de départ à la retraite, de démission ou de congédiement avec ou sans motif sérieux d'un haut dirigeant, sauf indication contraire dans son contrat de travail avec la Société.

<b>Événement</b>	<b>Acquisition des droits aux options d'achat d'actions et restrictions à l'exercice</b>
Retraite	Les droits d'acquisition continuent de s'accumuler. Toutes les options dont les droits sont acquis doivent être exercées au plus tard : (i) au troisième anniversaire du départ à la retraite ou, si cette date est antérieure, (ii) à la date d'expiration prévue des options.
Démission	Les droits non encore acquis sont perdus. Toutes les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 30 jours de la date de la démission.
Congédiement sans motif sérieux	Les droits non encore acquis sont perdus. Toutes les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 30 jours de la date du congédiement sans motif sérieux.
Congédiement avec motif sérieux	Déchéance de toutes les options non exercées.

En cas de changement de contrôle de la Société, les options dont les droits ne sont pas acquis détenues par les participants deviennent susceptibles d'être exercées immédiatement avant la date de ce changement de contrôle et elles doivent toutes être exercées avant leur échéance prévue à l'origine.

**Programme de rémunération en actions**

Le tableau suivant présente le nombre de titres à émettre à l'exercice des options en circulation aux termes des programmes de rémunération en actions d'ACE Aviation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours et le nombre de titres encore disponibles aux fins d'émission future aux termes de programmes de rémunération en actions d'ACE Aviation. Aucun haut dirigeant visé ne détenait d'option au 31 décembre 2010.

<b>Catégorie de programme</b>	<b>Nombre de titres à émettre à l'exercice des options en cours<sup>(1)</sup></b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours<sup>(1)</sup></b>	<b>Nombre de titres encore disponibles aux fins d'émission future dans le cadre de programmes de rémunération en actions<sup>(1)</sup></b>
Programmes de rémunération en actions approuvé par les porteurs de titres <sup>(1)</sup>	37 500	15,36 \$	1 289 397

(1) Au 31 décembre 2010

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

---

**Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants**

ACE Aviation maintient en vigueur une assurance de la responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants et ceux de ses filiales. Le montant de garantie est de 220 000 000 \$ US par sinistre et de 220 000 000 \$ US par année d'assurance. En vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 1<sup>er</sup> octobre 2011, le contrat couvre les administrateurs et les dirigeants contre les accusations de prétendues « fautes » commises dans l'exercice de leurs fonctions. La prime applicable à cette période s'élève à 808 500 \$ US.

**Prêts aux administrateurs et aux dirigeants**

Au 30 mars 2011, aucun des administrateurs ou hauts dirigeants de la Société ni aucun membre du même groupe qu'eux ne s'était vu consentir de prêts par la Société. En outre, la Société n'a pas fourni de garanties, de contrats de soutien ou de lettres de crédit ni prévu d'ententes ou d'engagements similaires à l'égard des dettes de ces personnes envers une autre personne ou entité.

**Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes**

Aucun administrateur, haut dirigeant ou autre initié, selon le cas, de la Société ni aucune personne ayant des liens avec une des personnes susmentionnées n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans des opérations depuis le début de l'exercice de la Société terminé le 31 décembre 2010 ou dans une opération proposée qui a eu ou est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société ou sur ses filiales.

**Interruption du service postal**

S'il survient une interruption du service postal avant qu'un actionnaire ait pu poster son formulaire de procuration rempli à CIBC Mellon, il est recommandé que cet actionnaire dépose son formulaire de procuration rempli et signé dans l'enveloppe ci-jointe, à l'un des bureaux suivants de CIBC Mellon.

**Alberta**

600 The Dome Tower  
6th Floor  
333 – 7th Avenue S.W.  
Calgary (Alberta)

**Ontario**

320 Bay Street  
Banking Hall  
Toronto (Ontario)

**Colombie-Britannique**

1066 West Hastings St.  
The Oceanic Plaza  
Suite 1600  
Vancouver  
(Colombie-Britannique)

**Québec**

2001, rue University  
Bureau 1600  
Montréal (Québec)

**Nouvelle-Écosse**

1660 Hollis Street  
Centennial Building  
Suite 406  
Halifax  
(Nouvelle-Écosse)

**Propositions des actionnaires pour notre assemblée annuelle de 2012**

Nous incluons les propositions des actionnaires qui respectent les lois applicables dans notre prochaine circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle des actionnaires de 2012. Veuillez faire parvenir votre proposition au secrétaire d'ACE Aviation, au 5100, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2 avant le 3 janvier 2012.

## COMMENT OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

---

### Documents que vous pouvez vous procurer

Il vous est possible de demander sans frais une copie des documents suivants :

- les états financiers consolidés annuels d'ACE Aviation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, notamment le rapport du vérificateur y afférent;
- notre rapport de gestion afférent à ces états financiers consolidés annuels;
- les états financiers consolidés intermédiaires qui ont été déposés après les états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
- notre rapport de gestion afférent à ces états financiers consolidés intermédiaires;
- notre notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Veillez adresser vos demandes par écrit aux Relations avec les investisseurs d'ACE Aviation, 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2.

Ces documents se trouvent également sur notre site Web à l'adresse [www.aceaviation.com](http://www.aceaviation.com) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Tous nos communiqués de presse sont accessibles sur notre site Web.

### Réception de renseignements par voie électronique

Vous pouvez choisir de recevoir par voie électronique l'ensemble de nos documents d'entreprise comme, par exemple, la présente circulaire et nos états financiers. Nous vous aviserons par courrier électronique du moment où ils seront disponibles sur notre site Web. Si vous ne vous abonnez pas à ce service, vous continuerez de recevoir ces documents par la poste.

#### *Comment vous abonner – actionnaires inscrits*

**Vous êtes un actionnaire inscrit** si votre nom figure sur votre certificat d'actions.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1 800 387-0825.

Pour recevoir les documents par voie électronique, rendez-vous à l'adresse [www.cibcmellon.com/electronicdelivery](http://www.cibcmellon.com/electronicdelivery) et suivez les directives.

#### *Comment vous abonner – actionnaires non inscrits*

**Vous êtes un actionnaire non inscrit** si la banque, la société de fiducie, le courtier en valeurs mobilières ou l'autre institution financière avec laquelle vous faites affaire (votre prête-nom) détient vos actions pour vous.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1 800 387-0825.

Pour recevoir les documents par voie électronique, suivez les directives données sur le site [www.investordeliverycanada.com](http://www.investordeliverycanada.com).

### Questions et demandes d'aide

Si vous avez des questions ou que vous voulez plus de renseignements sur la marche à suivre pour voter ou remplir vos documents de transmission, veuillez communiquer avec les Relations avec les actionnaires d'ACE Aviation au 514 205-7855. Le service vous sera offert en français ou en anglais.

**ANNEXE A**

**FICHE DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS**

**Registre des présences par administrateur pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2010**

Administrateur	Présence aux réunions	
	Conseil	Comité
Bernard Attali	7 sur 9	5 sur 5
Gregory A. Boland	9 sur 9	9 sur 9
Michael M. Green <sup>(1)</sup>	3 sur 4	1 sur 4
W. Brett Ingersoll	7 sur 9	6 sur 9
Pierre Marc Johnson	7 sur 9	7 sur 7
David J. Kassie	9 sur 9	6 sur 6
Robert F. MacLellan	9 sur 9	8 sur 8
Robert A. Milton	8 sur 9	s.o.
David I. Richardson	9 sur 9	6 sur 6
Marvin Yontef	9 sur 9	3 sur 3

(1) M. Green a cessé d'être administrateur le 30 juin 2010.

**Nombre de réunions du conseil et des comités qui ont été tenues**

Conseil	9
Comité de vérification, des finances et du risque	4
Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise	3
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4
Comité de mises en candidature	2
Comité spécial	1

**ANNEXE B**

**CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**GESTION ACE AVIATION INC.**

**CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**I. RAISON D'ÊTRE**

La présente charte décrit le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Gestion ACE Aviation Inc. (la « Société »). Cette charte est assujettie aux dispositions des statuts et règlements administratifs de la Société ainsi qu'à la législation applicable. Elle ne vise ni à limiter ni à élargir ou modifier le cadre des attributions dévolues au conseil par ces statuts, règlements et lois. Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires de la Société. Ils forment le conseil, collectivement avec les administrateurs qui viennent combler des postes vacants ou s'ajouter aux administrateurs déjà en fonction.

**II. RÔLE**

Le conseil gère les affaires de la Société et supervise ses activités; il répond aux actionnaires du rendement de la Société.

Le conseil établit les politiques et lignes de conduite générales de la Société, surveille et évalue son orientation stratégique, et garde plein pouvoir pour toute question non déléguée spécifiquement à l'un de ses comités ou à la direction. En conséquence, outre les attributions revenant normalement aux administrateurs d'une société canadienne au titre de la législation applicable, le conseil a pour mandat de surveiller la conduite des affaires et des activités de la Société dans le but d'évaluer, de façon continue, si la Société gère ses ressources conformément à des principes éthiques et dans l'intérêt des parties prenantes et de manière à augmenter la valeur pour les actionnaires. Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de la Société. Les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente.

**III. COMPOSITION**

*Sélection*

Le conseil est formé du nombre d'administrateurs fixé par le conseil, sur recommandation de son comité de mises en candidature.

Le comité de mises en candidature détermine s'il faut modifier la taille du conseil ou recruter de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs. Il établit les compétences particulières requises des candidats, examine les candidatures et recommande au conseil celles qu'il retient. Le conseil approuve le choix définitif des candidats aux postes d'administrateurs dont l'élection est proposée aux actionnaires.

Les membres du conseil dans leur ensemble doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires en affaires, assorties d'une bonne compréhension du secteur et des régions dans lesquels la Société exerce ses activités. Les administrateurs choisis doivent être en mesure de consacrer le temps voulu aux affaires du conseil.

## *Président du conseil*

Le conseil se donne un président.

## *Indépendance*

Le conseil doit être composé en majorité d'administrateurs qui n'ont pas de relation importante avec la Société et qui, de l'avis raisonnable du conseil, sont aussi non reliés et indépendants au sens de la législation, de la réglementation et des règles boursières auxquelles est assujettie la Société.

## *Caractéristiques et attributions des administrateurs*

Il est attendu des administrateurs qu'ils possèdent les qualités suivantes :

- a) montrer un sens éthique et un sens de l'intégrité des plus élevés dans leurs rapports tant personnels que professionnels;
- b) agir avec honnêteté et bonne foi au mieux des intérêts de la Société;
- c) consacrer suffisamment de temps aux affaires de la Société et agir avec soin, diligence et compétence dans l'exercice de leurs fonctions tant au sein du conseil qu'au sein de ses comités;
- d) exercer leur jugement en toute indépendance sur tout un éventail de questions;
- e) comprendre et remettre en question au besoin les principaux plans d'affaires et les orientations stratégiques de la Société;
- f) soulever des questions et traiter des enjeux qui suscitent des débats fructueux au conseil et dans chacun des comités;
- g) participer à toutes les réunions du conseil et des comités dans toute la mesure du possible;
- h) examiner à l'avance les documents transmis par la direction en prévision d'une réunion du conseil ou d'un comité.

## *Âge de la retraite des administrateurs*

Le conseil s'est donné pour ligne de conduite de ne pas mettre en candidature au conseil ni y faire élire une personne qui a franchi le cap des 75 ans. Une dérogation est cependant admise lorsqu'il y va de l'intérêt de la Société de demander à un administrateur de poursuivre son mandat au-delà de l'âge normal de la retraite, à condition que cette reconduction se fasse un an à la fois.

## **IV. RÉMUNÉRATION**

Le conseil a établi que les administrateurs doivent être rémunérés selon un montant et des modes satisfaisants et habituels pour des sociétés comparables, compte tenu du temps de travail attendu d'eux, de leur niveau de responsabilité et des tendances qui ont cours en matière de rémunération des administrateurs.

## **V. RESPONSABILITÉS**

Sans que soient limitées ses obligations en matière de gouvernance, le conseil a les responsabilités suivantes :

- a) discuter et élaborer la démarche de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, de concert avec le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;

- b) examiner et approuver tous les ans les plans stratégiques et plans d'entreprise de la direction, notamment en approfondissant sa connaissance du secteur, en comprenant et remettant en question les hypothèses sous-jacentes aux plans et en se formant un jugement en toute indépendance sur les probabilités de réalisation des plans;
- c) confronter les résultats de la Société avec les plans d'entreprise stratégiques et, notamment, contrôler régulièrement les résultats d'exploitation pour s'assurer que les affaires sont bien gérées;
- d) nommer le chef de la direction de la Société, veiller à ce qu'un plan soit en place pour sa relève et rédiger sa description de poste de concert avec le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;
- e) revoir la rémunération du chef de la direction, avec le concours du comité des ressources humaines et de la rémunération;
- f) déterminer les principaux risques auxquels sont exposées les entreprises de la Société et veiller à la mise en place des systèmes appropriés de gestion de ces risques;
- g) veiller à ce que des structures et méthodes soient en place assurant l'indépendance du conseil et de ses comités par rapport à la direction;
- h) voir au bon fonctionnement de ses comités;
- i) fournir conseils et avis à la direction;
- j) examiner et approuver les principales politiques et lignes de conduite élaborées par la direction;
- k) examiner et approuver la politique de communication de l'information de la Société et, s'il y a lieu, veiller à ce qu'elle soit suivie par les administrateurs, dirigeants, cadres et employés;
- l) superviser les contrôles et procédures de communication de l'information;
- m) surveiller, par l'entremise du comité de vérification, des finances et du risque, les contrôles internes et systèmes d'information de la Société;
- n) s'assurer que les membres de la direction possèdent les capacités requises pour s'acquitter de leurs rôles, qu'ils sont formés et suivis de façon adéquate, et qu'on planifie en permanence la relève aux postes de direction;
- o) s'assurer que le chef et les autres membres de la direction ont l'intégrité nécessaire pour s'acquitter de leurs rôles et les capacités voulues pour favoriser, au sein de la Société, une culture marquée au coin de l'intégrité et du sens des responsabilités;
- p) réaliser, par l'entremise du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, une évaluation annuelle du conseil et de ses comités ainsi que des administrateurs à titre individuel;
- q) examiner, par l'entremise du comité des ressources humaines et de la rémunération, les plans de relève à la direction;
- r) sélectionner, sur la recommandation du comité de mises en candidature, les candidats éligibles à la fonction d'administrateur;
- s) désigner le président du conseil;

- t) examiner, de concert avec le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, la capacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des administrateurs à titre individuel de s'acquitter efficacement de leurs rôles.

## **VI. RÉUNIONS DU CONSEIL**

Le conseil siège au moins une fois par trimestre ou aussi souvent que nécessaire. Chaque administrateur a le devoir d'assister aux réunions du conseil et d'y prendre une part active. Le président établit l'ordre du jour et le transmet aux membres du conseil avec les procès-verbaux des réunions précédentes.

Les documents d'information et autres jugés essentiels à la compréhension des points inscrits à l'ordre du jour et des questions connexes doivent être communiqués d'avance aux administrateurs, en prévision de chaque réunion. La direction rend compte des affaires, activités et finances de la Société à la demande du conseil.

À chaque réunion, les administrateurs non dirigeants évaluent l'opportunité de tenir une partie de la réunion à huis clos. Tout administrateur peut convoquer une réunion supplémentaire du conseil.

## **VII. DÉCISIONS NÉCESSITANT L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL**

Outre les questions particulières nécessitant l'approbation préalable du conseil au titre des règlements administratifs de la Société ou de la législation applicable, le conseil doit approuver :

- a) les états financiers intermédiaires et annuels, étant entendu que le conseil peut déléguer au comité de vérification, des finances et du risque la responsabilité d'examiner cette information et de faire ses recommandations au conseil;
- b) les plans stratégiques, plans d'entreprise et budget d'immobilisations;
- c) la réunion de capitaux par voie d'emprunt ou de placement de titres et toute autre opération financière majeure;
- d) le recrutement et la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants, et leur relève;
- e) les restructurations et réorganisations d'entreprise de grande envergure, dont les restructurations par scission;
- f) les acquisitions et dessaisissements majeurs;
- g) les politiques et lignes de conduite fondamentales.

## **VIII. COMITÉS DU CONSEIL**

Le conseil compte quatre comités : le comité de vérification, des finances et du risque, le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, le comité de mises en candidature et le comité des ressources humaines et de la rémunération. Les rôles et mandats de chaque comité sont énoncés dans leur charte respective.

Les membres du comité de vérification, des finances et du risque, du comité des ressources humaines et de la rémunération, et du comité de mises en candidature doivent être indépendants, comme ils y sont tenus par les chartes de leurs comités respectifs et par la législation, la réglementation et les règles boursières auxquelles est assujettie la Société.

## **IX. COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL**

Les actionnaires et autres parties prenantes peuvent communiquer avec le conseil ou avec des administrateurs à titre individuel en passant par le service des Relations avec les actionnaires.

## **X. CONSEILLERS**

Le conseil a établi qu'un administrateur qui souhaite retenir les services d'un conseiller non dirigeant pour l'assister dans l'exercice de son rôle d'administrateur de la Société aux frais de cette dernière doit obtenir l'autorisation du président du conseil.

## **XI. AUTRES QUESTIONS**

Le conseil attend de ses administrateurs ainsi que des dirigeants et employés de la Société qu'ils montrent en tout temps un grand sens éthique dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils adhèrent aux principes et lignes de conduite du *Code d'éthique* de la Société. Le conseil, avec l'assistance du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, a la responsabilité de veiller au respect du *Code d'éthique*.

Les administrateurs sont tenus de déclarer leurs conflits d'intérêts réels ou éventuels, et de ne pas voter sur des questions où leurs intérêts personnels sont incompatibles avec ceux de la Société. En outre, les administrateurs doivent se retirer de tout débat ou de toute décision où ils sont interdits de vote en raison d'un conflit d'intérêts ou d'une question susceptible de se répercuter sur leurs intérêts personnels, professionnels ou commerciaux.

Le 30 juin 2010